



# LE DEVOIR



CULTURE

Du Japon à Montréal, les 100 ans  
de Saint-Exupéry

Page B 7

LE MONDE

Report du deuxième tour  
des élections haïtiennes

Page A 5

Vol. XXX N° 138

LE MARDI 20 JUIN 2000

87c + TAXES = 1\$

## Vers une fiscalité verte

Québec privilégie  
l'approche  
utilisateur-payeur  
et pollueur-payeur  
pour préserver  
la qualité de l'eau

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Québec a décidé d'entrouvrir la porte à une première expérience canadienne en matière de fiscalité verte en autorisant son ministre de l'Environnement, Paul Bégin, qui est aussi ministre du Revenu, à examiner la possibilité d'asseoir une partie de sa future politique de l'eau sur des instruments de fiscalité verte.

C'est ce que révèle le «Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau au Québec», rendu public hier par le ministre Bégin. Ce dernier en a fait adopter les principes directeurs ainsi que les «enjeux stratégiques» par le Conseil des ministres récemment pour guider l'élaboration par son ministère de la future politique québécoise de l'eau.

En entrevue téléphonique au *Devoir*, M. Bégin a précisé que les «principes d'une fiscalité verte pourraient éventuellement s'appliquer à d'autres secteurs» mais qu'il convenait d'abord de tirer les leçons de leur application éventuelle au domaine de l'eau pour en connaître les avantages et les inconvénients.

Le «cadre» adopté par le Conseil des ministres donne le feu vert à l'Environnement pour élaborer une politique complète et intégrée de l'eau, ce qui

VOIR PAGE A 8: FISCALITÉ

PERSPECTIVES

## Les billes de Québec

Le refus du premier ministre Jean Chrétien de négocier avec le Québec l'implantation d'un régime provincial de congés parentaux procède peut-être d'un entêtement revanchard. Mais s'il y avait plus? Et si au fond le gouvernement fédéral cherchait à forcer le Québec à pratiquer la générosité canadienne dont il bénéficie lui-même souvent?

Hélène  
Buzzetti

Lucien Bouchard et Jean Charest ont uni leur voix pour décrier le refus de Jean Chrétien de négocier le transfert d'une partie des sommes de la caisse d'assurance-emploi au Québec pour qu'il crée son propre programme de congés parentaux. Leur argument est noble et laisse peu de place à la réplique: le programme que veut créer Québec sera plus généreux pour les familles que celui, bonifié, d'Ottawa de-

vant entrer en vigueur le 31 décembre.

En effet, le programme québécois de congés parentaux inclurait les travailleurs autonomes (qui sont exclus du programme fédéral), augmenterait le salaire maximum assurable de 39 000 à 52 000 \$ et verserait des primes plus élevées (75 % au lieu de 55 %), quoique sur un nombre de semaines réduit (40 au lieu de 50), tout en éliminant la période de carence de deux semaines. Mais par quel tour de passe-passe le Québec pourra-t-il faire plus avec l'argent d'Ottawa qu'Ottawa lui-même?

VOIR PAGE A 8: BILLES

## INDEX

Annonces.....	B 5	Monde.....	A 5
Avis publics ..	B 4	Mots croisés.	B 5
Bourse.....	B 2	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Politique.....	A 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7
Idées.....	A 7		

## Québec annonce la tenue d'une enquête publique du coroner



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des inspecteurs s'affairaient hier à étudier les causes de l'effondrement du viaduc du boulevard du Souvenir.

Trop peu trop tard, répond l'opposition, qui trace un sombre bilan de la fragilité des structures routières

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Le ministre de la Sécurité publique Serge Ménard a annoncé hier la tenue prochaine d'une enquête publique du coroner Gilles Perron sur l'effondrement du viaduc de l'autoroute 15, à Laval. Trop peu trop tard, croit l'opposition libérale qui trace un sombre bilan de la fragilité des structures routières et l'impute aux trop lourdes compressions budgétaires des dernières années.

En avril 1998, une énorme fissure était découverte sur le pont Charles-de-Gaulle qui relie Le Gardeur à la métropole. En 1999, le tablier du pont Galipeault levait de 60 centimètres. La même année, le pont Le Gardeur, reliant Repentigny à l'île de Montréal, avait dû être fermé à la mi-juin, deux poutres menaçant de s'effondrer. Il y eut encore, en janvier de cette année, ce bloc de béton d'un viaduc du boulevard Décarie qui s'est détaché pour aller écraser la voiture d'un Lavallois.

C'est trop, soutient le critique libéral en matière de transport, Yvan Bordeleau. «Le gouvernement se doit d'inspecter régulièrement les structures routières. Dans le contexte des compressions actuelles, c'est à se demander s'il dispose encore des ressources matérielles et humaines pour s'assurer de la sécurité des routes.»

Jacques Dupuis, critique en matière de sécurité publique, et le député de Chomedey, Thomas Mulcair réclament d'une même voix avec M. Bordeleau la tenue d'une plus vaste enquête publique à laquelle pourraient se prononcer quantité d'experts. «Le coro-

Sur l'ordre  
du coroner,  
le ministère  
des Transports  
s'est employé  
hier à détruire  
ce qui restait  
du viaduc  
du boulevard  
du Souvenir

VOIR PAGE A 8: VIADUC

■ Autres informations en page A 4

## 58 clandestins retrouvés morts dans un camion frigorifique

AGENCE FRANCE-PRESSE  
ASSOCIATED PRESS

Le port de Douvres

REUTERS

Les corps de 54 hommes et de quatre femmes, immigrés clandestins asiatiques, ont été découverts dimanche dans le conteneur d'un camion frigorifique immatriculé aux Pays-Bas, lors d'un contrôle douanier à Douvres en Grande-Bretagne.

Ce camion, qui transportait également des tomates, avait quitté le port belge de Zeebrugge quelques heures auparavant. Les cadavres ont commencé à être transportés d'une chapelle ardente improvisée dans les docks du port, vers deux hôpitaux de la région.

Deux médecins légistes du ministère de l'Intérieur ont commencé les autopsies. D'après les premiers éléments de l'enquête, les clandestins sont probablement morts d'asphyxie, par manque d'oxygène ou en raison d'émanations de dioxyde de carbone. Le conteneur était en effet fermé hermétiquement et le système de réfrigération n'était pas branché.

Deux hommes ont été retrouvés vivants dans le camion. Ils ont été transportés vers un hôpital de la région, où leur état n'a pas été jugé critique. Un interprète qui les a rencontrés a cependant rapporté que les deux hommes étaient gravement déshydratés et à peine capable de parler après le martyre qu'ils ont enduré. Les deux rescapés devaient être entendus

VOIR PAGE A 8: CLANDESTINS

## Un sursis pour le Technodôme

Le projet du Technodôme n'est peut-être pas mort, les promoteurs ayant accepté de reporter de quelques mois leur date butoir pour en arriver à une entente. Tous les intervenants ont donc l'été pour débloquer le dossier, soit en convainquant le Port de Montréal de vendre son fameux quai Bickerdike, soit en trouvant un nouveau terrain.

Ce nouveau souffle est le fruit d'une rencontre hier entre le ministre des Finances Bernard Landry, le maire de Montréal Pierre Bourque, le président de la Société générale de Financement (SGF) Claude Blanchet et le conseil d'administration du Port de Montréal. Hier, tous demeuraient bien campés sur leurs positions: le port dans son refus de vendre son quai, la SGF dans son désir de voir le Technodôme s'y établir.

■ À lire en page B 1

LES  
SPORTSBlair  
semonce  
ses hooligans

Page B 6



## On est tout vert.

L'industrie forestière cherche toujours à s'améliorer et à se renouveler. Venez constater comment nous travaillons sans cesse pour que nos forêts soient en bonne santé. Pour visiter nos opérations forestières, appelez le 1 888 399-TOUR ou cliquez sur [www.portes.ouvertes.cppa.ca](http://www.portes.ouvertes.cppa.ca).  
Nous pensons pour demain. Venez le constater.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PÂTES ET PAPIERS



# POLITIQUE

Projet de loi C-20

## Dion reste inébranlable devant les sénateurs

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion a été on ne peut plus clair: il rejette l'idée d'un référendum pancanadien et n'acceptera aucune modification à son projet de loi C-20 sur la clarté du processus référendaire en cas de sécession.

Sur la sellette pendant près de trois heures devant un comité spécial du Sénat chargé d'étudier le projet de loi C-20, le ministre est resté sur ses positions.

Il rejette du revers de la main une proposition pour dire que le Canada est indivisible «lorsqu'il ne l'est pas». Le Sénat devra aussi se contenter d'être «consulté» sur la clarté d'une question référendaire portant sur la sécession.

Le projet de loi C-20 confie à la seule Chambre des communes le pouvoir d'évaluer la clarté d'une question référendaire et l'ampleur de la majorité de voix recueillies. Cela irrite bon nombre de sénateurs qui se voient obligés de voter leur propre «exclusion» du processus référendaire.

Le sénateur conservateur Lynch-Staunton a enjoint au ministre de retirer son projet de loi controversé et de repartir à zéro à l'automne avec un nouveau projet de loi. Selon lui, ce projet de loi divise les forces fédéralistes mais fait le bonheur des séparatistes et des ultranationalistes. «Il n'y a pas de référendum à l'horizon, pas d'urgence à faire adopter ce projet de loi», a précisé M. Lynch-Staunton.

M. Dion estime toutefois qu'il faut agir étant donné que le premier ministre Lucien Bouchard n'accepte pas l'avis de la Cour suprême sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance «dans son entièreté».

N'en déplaise au sénateur libéral Serge Joyal, M. Dion repousse l'idée d'un référendum pancanadien qui aurait pour but d'autoriser le gouvernement canadien à entamer des négociations sur une éventuelle sécession du Québec. Cela «enlève l'arme des leaders indépendantistes», a-t-il justifié lors de son témoignage.

Selon le ministre Dion, si la Cour suprême du Canada dans son avis sur une déclaration unilatérale d'indépendance avait jugé à propos que la Chambre des communes et le Sénat se prononcent à la fois sur la clarté d'une question référendaire, «la Cour en aurait parlé».

La Cour suprême a statué au contraire que les gouvernements pouvaient entrer en négociations «sur tout ce qu'ils voulaient, y compris la partition» mais nulle part ne trouve-t-on l'idée qu'il y a «une obligation légale» pour le gouvernement canadien de tenir un référendum avant «d'entreprendre de telles négociations».

Levant le ton, le sénateur Joyal trouve le processus référendaire prévu par le projet de loi C-20 «sans précédent» et antidémocratique.

«On dit qu'on met fin à l'ordre constitutionnel canadien, à toutes les libertés et responsabilités de chacun des ordres de gouvernement. Comment pouvez-vous en termes démocratiques dire qu'une fois que 3,5 millions de Québécois ont décidé que c'est la fin, que c'est la fin pour les 26,5 millions restants?»

«Je ne peux pas accepter qu'en démocratie, une minorité dicte ses volontés démocratiques à l'autre», a-t-il protesté vivement.

Le sénateur libéral Jean-Robert Gauthier s'est porté à la défense des droits des minorités francophones, geste imité par la sénatrice libérale Sheila Finestone de Montréal. Soutenant que les minorités francophones seraient la cible «d'un rasec» important au lendemain d'un vote en faveur de l'indépendance du Québec, M. Gauthier veut s'assurer que les minorités seront «consultées» au sujet de la clarté d'une question référendaire, comme c'est le cas pour les autochtones.

Mme Finestone s'inquiète du sort de la minorité anglophone du Québec. Elle aurait préféré des balises: le pourcentage de voix acceptable et la majorité nécessaire.

Dans un cas comme dans l'autre, M. Dion n'a pas bronché.



Stéphane Dion

Fonds de solidarité

## L'exemple syndical inspire les patrons

### L'AMEQ veut se donner les moyens d'influencer la société

Les grandes centrales en mènent large avec leurs fonds de travailleurs. Leur influence est grandissante au sein de la société. Pour contrer cette tendance, l'AMEQ souhaite que les gouvernements lui permettent de créer un fonds de solidarité patronal.

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans le but de faire contrepoids à l'influence grandissante des centrales syndicales au Québec, l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs québécois (AMEQ) entend demander aux gouvernements de permettre aux associations du milieu des affaires de créer un fonds de solidarité patronal.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le président de l'AMEQ, Gérald Ponton, tandis qu'il livrait au *Devoir* son bilan de la dernière session parlementaire à Québec. «On a songé à créer un fonds de solidarité patronal. On va revendiquer l'an prochain cette possibilité pour équilibrer l'importance que les fonds d'investissements — le Fonds de solidarité [de la FTQ], le Fondaction [de la CSN] — donnent à l'ensemble du mouvement syndical.» Le pro-

jet est embryonnaire et il est encore trop tôt pour connaître les modalités du fonds de solidarité patronal projeté par l'AMEQ, a-t-il déclaré.

Pour M. Ponton, il existe un réel déséquilibre entre les moyens dont disposent les grandes centrales syndicales pour faire valoir leurs vues et ceux que se donnent les associations patronales. «Le milieu patronal est pas mal en culotte courte à côté des centrales syndicales au Québec», a dit le président de l'AMEQ.

Au 31 décembre dernier, l'actif du fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), créé en 1983, s'élevait à 3,3 milliards, soit 500 millions de plus que l'année précédente. Beaucoup plus modeste, le Fondaction de la CSN, formé en 1996, dépassait légèrement les 100 millions en février dernier. Les contribuables peuvent obtenir un crédit d'impôt équivalant à 30 % — 15 % pour chacun des ordres de gouvernements — de la valeur de leurs contributions, sujettes à un maximum annuel de 5000 \$ par individu.

En outre, M. Ponton a rappelé que les syndicats, grâce à la formule Rand, encaissent 500 millions par année en cotisations de leurs membres. «Il faut reconnaître que ça donne au milieu syndical l'opportunité d'être présent sur toutes les tribunes, ce que ne peut revendiquer le milieu patronal.» Car non seulement le

mouvement syndical peut compter sur des moyens financiers importants, mais il est représenté dans des organismes d'État comme Investissement Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec et Hydro-Québec. De l'avis de M. Ponton, «il est essentiel pour le milieu patronal de faire contrepoids» aux centrales syndicales représentées au sein de ces organismes. «Si on [le gouvernement] reconnaissait aux associations patronales le mandat de représenter le patronat dans les organismes d'État, on commencerait déjà à mettre en avant des moyens pour équilibrer les forces en présence», a dit le président de l'AMEQ. Certes, des dirigeants d'entreprise sont présents dans certains conseils d'administration d'organismes publics mais ils ne parlent pas au nom de l'ensemble du patronat, juge le président de l'AMEQ.

Au sein même du milieu des affaires, l'idée de créer un fonds de solidarité patronal ne fait pas l'unanimité. Le directeur québécois de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), Pierre Cléroux, estime que ce serait là sacrifier l'indépendance des associations patronales à l'endroit du gouvernement. «On est financés par les entreprises, c'est bien comme ça. Quand l'argent vient d'une source comme le gouvernement, on perd toujours notre indépendance», a-t-il dit.

Les libéraux préparent le prochain scrutin

## Chrétien repousse l'idée d'un remaniement

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — À 12 mois ou moins d'une élection fédérale, les ministres du gouvernement Chrétien se sont rencontrés, hier, pour faire le point sur divers dossiers importants et préparer le terrain électoral.

D'entrée de jeu, le premier ministre Jean Chrétien a fait taire les rumeurs d'un remaniement ministériel précipité, qui aurait permis aux libéraux de repartir du bon pied avec une nouvelle équipe, à la suite des déboires du ministère du Développement des ressources humaines et de la maladresse de la ministre Jane Stewart.

De plus, M. Chrétien a déjà laissé entendre qu'il favorisait le démantèlement des Ressources humaines en deux ou trois ministères, ce qui supposerait le déplacement de quelques ministres.

Aucune décision définitive n'a cependant été prise. Le remaniement ministériel aurait donc été repoussé au mois d'août ou en septembre.

«Il n'y aura pas d'élections demain [mardi] et de remaniement ministériel non plus», a déclaré succinctement le premier ministre à son arrivée à l'édifice Pearson des Affaires étrangères où se tient une retraite ministérielle de deux jours.

Pendant trois heures et demie, hier, les ministres ont fait un bilan de l'année et préparé les prochains mois qui se solderont par une élection générale.

A l'affût des moindres gestes de l'Alliance canadienne dont le leader sera connu samedi (à moins d'un deuxième tour), le conseil des ministres devait décortiquer des sondages. Les libéraux sont en bonne posture dans presque toutes les régions du pays. M. Chrétien a déjà averti ses organisateurs qu'ils doivent être prêts à aller aux urnes à l'automne. Des élections au printemps prochain semblent toutefois plus probables.

«J'ai commencé à préparer la campagne électorale le jour où j'ai gagné les élections», a dit M. Chrétien, souriant en coin.

Conscient qu'ils vont probablement perdre des sièges en Ontario, les libéraux misent sur l'Atlantique pour reprendre du terrain. Des assouplissements au régime d'assurance-emploi et un programme de développement économique seront annoncés dans les prochaines semaines.

Le conseiller aux communica-

tions, ce qui supposerait le déplacement de quelques ministres.

Aucune décision définitive n'a cependant été prise. Le remaniement ministériel aurait donc été repoussé au mois d'août ou en septembre.

«Il n'y aura pas d'élections demain [mardi] et de remaniement ministériel non plus», a déclaré succinctement le premier ministre à son arrivée à l'édifice Pearson des Affaires étrangères où se tient une retraite ministérielle de deux jours.

Pendant trois heures et demie, hier, les ministres ont fait un bilan de l'année et préparé les prochains mois qui se solderont par une élection générale.

A l'affût des moindres gestes de l'Alliance canadienne dont le leader sera connu samedi (à moins d'un deuxième tour), le

conseil des ministres devait décortiquer des sondages. Les libéraux sont en bonne posture dans presque toutes les régions du pays. M. Chrétien a déjà averti ses organisateurs qu'ils doivent être prêts à aller aux urnes à l'automne. Des élections au printemps prochain semblent toutefois plus probables.

«J'ai commencé à préparer la campagne électorale le jour où j'ai gagné les élections», a dit M. Chrétien, souriant en coin.

Conscient qu'ils vont probablement perdre des sièges en Ontario, les libéraux misent sur l'Atlantique pour reprendre du terrain. Des assouplissements au régime d'assurance-emploi et un programme de développement économique seront annoncés dans les prochaines semaines.

## Québec réduit l'importance de sa délégation générale à Paris

MICHEL DOLBEC  
PRESSE CANADIENNE

Paris — Québec diminue le poids de sa délégation générale à Paris.

Les effectifs de la seule «ambassade» du Québec à l'étranger seront réduits de près 7 %, ce qui se traduira, a-t-on appris hier, par la suppression de plusieurs postes névralgiques.

Ces compressions surviennent au moment où le gouvernement canadien s'appête au contraire à renforcer son ambassade en y déplaçant un des ses meilleurs diplomates, Raymond Chrétien, actuellement en poste à Washington. A Paris, y compris à la délégation du

Québec, on admet que l'arrivée du neveu du premier ministre confèrera un avantage évident à l'ambassade de l'Avenue Montaigne.

«C'est un mastodonte qui a un nom et une réputation et qui possède déjà ses entrées en France», reconnaît le délégué général Michel Lucier.

M. Lucier, dont le mandat doit prendre fin d'ici quelques mois, n'a pas voulu porter de «jugement de valeur sur l'opportunité» des réductions de personnel décrétées par le ministère de Louise Beaudoin.

Personne ne nierait cependant qu'elles tombent mal pour la délégation, d'autant qu'elles touchent des postes sensibles.

Le conseiller aux communica-

tions et aux affaires publiques, Jean-Marc Dessureault, qui s'est bien tiré d'affaires malgré une marge de manœuvre et des ressources limitées, repart à la délégation de New York, son ancien port d'attache: il ne sera pas remplacé.

Trois autres postes de «conseillers» (culture, santé et nouvelles technologies, affaires multilatérales) disparaîtront de la même manière, avec le départ de leurs titulaires.

La délégation générale devra donc faire des choix au cours des prochains mois. «Dans certains secteurs, il faudra se poser des questions. Avec du monde en moins, on ne pourra pas tout faire», résume Michel Lucier.

## Des salaires à rendre jaloux les députés québécois

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les 102 députés de l'Assemblée législative de l'Ontario devraient bénéficier d'une augmentation salariale de près de 33 %, recommande une commission indépendante dans un rapport qui devrait grandement intéresser le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

La commission de trois membres recommande que le salaire de base des députés ontariens passe de 78 007 \$ à 103 458 \$.

Au Québec, les députés gagnent actuellement 60 860 \$, plus une allocation non imposable de 12 400 \$. Pressé par l'opposition libérale et plusieurs députés péquistes de hausser le salaire des députés, M. Bouchard, craignant la réaction publique, indiquait la semaine dernière qu'il attendait le rapport de la commission ontarienne avant de bouger.

En Ontario, l'opposition libérale, elle, s'est indignée d'une telle recommandation. «C'est injustifiable, hors de question, je dirais même pervers», a lancé le chef, Dalton McGuinty.

«Si ces gars-là déposaient un projet de loi prévoyant une augmentation de salaire de 33 %, ça voudrait dire que tout le gouvernement a complètement déraillé [...] que les conservateurs s'assurent de ne plus jamais — mais alors plus jamais — être réélus en Ontario.»

La recommandation est basée notamment sur la rémunération des députés fédéraux et des conseillers municipaux de Toronto. La commission a aussi comparé les échelles avec la rémunération moyenne des avocats, des directeurs d'école et des ingénieurs, des professions qui, dit-on, partagent certaines caractéristiques avec celle de député.

Plusieurs politiciens sont avocats, alors que les directeurs d'école sont «des leaders dans leur communauté» qui «doivent composer avec des problèmes sociaux, notamment», et qui ont des horaires de travail imprévisibles, écrivent les commissaires. Les ingénieurs, eux, ont été retenus parce que leur salaire est étroitement lié «au dynamisme économique» de la province.

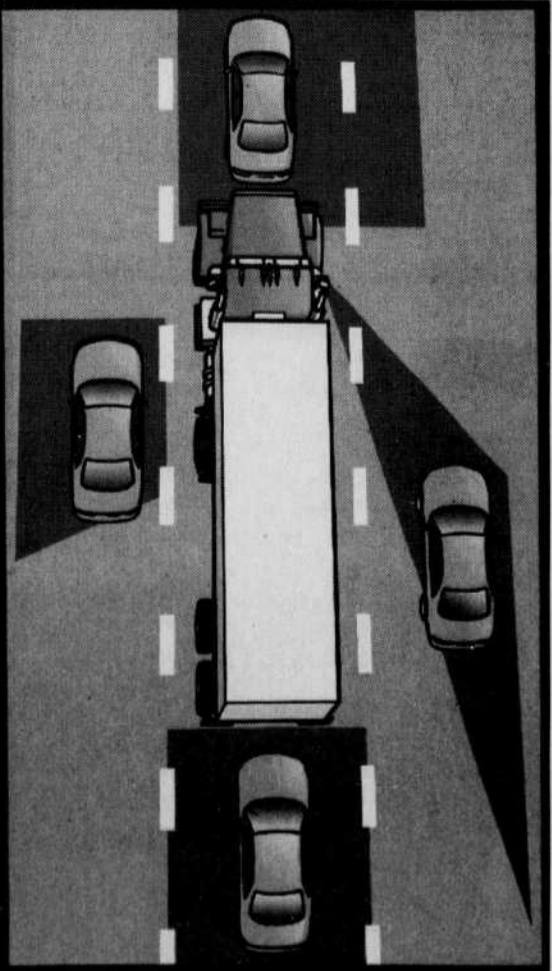
Les députés fédéraux gagnent l'équivalent de 145 406 \$ avant impôts — si l'on tient compte d'une allocation de voyage non imposable de 22 500 \$ et d'un généreux régime de retraite.

Le premier ministre ontarien, Mike Harris, n'était pas en Chambre, hier, mais il a déjà indiqué qu'avec des budgets maintenant équilibrés, il était temps de mettre fin à huit ans de gel des salaires pour les politiciens.

Parce que les conducteurs de véhicules lourds ne vous voient pas toujours

# les angles morts, VOYEZ-Y!

En disparaissant du champ de vision d'un conducteur de camion ou d'autobus, vous êtes dans une zone de danger où vous ne devez pas rester.



Québec

En collaboration avec l'industrie du transport routier des personnes et des marchandises.

LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

## Québec accuse Ottawa d'abandonner le Saint-Laurent

Le fédéral cède 10 quais au gouvernement québécois

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

Le drapeau canadien a été baissé pour la dernière fois hier sur les dix principaux quais de traversiers du Québec. La confirmation de la cession au gouvernement provincial de ces terminaux maritimes a été l'occasion pour le ministre délégué aux Transports, Gilles Baril, d'y aller d'une sortie en règle contre la «désastreuse» politique maritime du fédéral qui va «à l'encontre des intérêts de l'économie du Québec».

La situation du fleuve Saint-Laurent comme voie de transport va de mal en pis et le gouvernement fédéral est le principal ouvrier de ces déboires, a dénoncé le ministre, hier, à Montmagny, en présence du député libéral fédéral de l'endroit, Gilbert Normand.

La politique maritime fédérale de délestage des quais et ports qui sont dans son champ de compétence constitue «une menace pour plusieurs villes côtières du Québec», puisqu'Ottawa transmet la facture des coûts reliés à la navigation (garde côtière, service de pilotage, de ballastage, déglacage et dragage) aux utilisateurs. «Cela fait en sorte que le fleuve Saint-Laurent est de moins en moins concurrentiel par rapport à d'autres voies navigables comme le Mississippi, ou par rapport à d'autres modes de transport comme le camionnage ou le transport ferroviaire», a indiqué le ministre Baril.

Malgré le fait que la cession des quais aura un «impact considérable pour certaines régions», selon M. Baril, «il est vrai que personne ne va s'apercevoir du changement». Toutefois, le ministre promet que ce transfert d'un ordre de gouvernement à l'autre

permettra de «mieux entretenir les quais de traverse» dont certains sont «dans un état pitoyable».

Fruit d'après négociations conclues ce printemps, Québec obtiendra pour l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures un chèque de 36,3 millions, somme que l'on dit suffisante pour les 25 prochaines années.

Le quai de Rivière-du-Loup, où accoste le traversier qui rejoint Saint-Siméon, pourrait recevoir jusqu'aux deux tiers de l'enveloppe fédérale parce qu'il «est devenu très dangereux», selon le ministre. Le reste de l'argent sera alloué aux quatre autres liaisons, soient ceux reliant Baie-Comeau à Matane, Montmagny à L'Île-aux-Grues, Saint-Joseph-de-la-Rive à L'Île-aux-Coudres et Sorel à St-Ignace-de-Loyola.

Il y aura une rencontre entre le ministre québécois des Transports et la Société des traversiers pour déterminer la répartition des travaux de 36,3 millions de dollars pour les divers quais touchés par le transfert.

M. Baril a promis que le Québec maintiendra la même qualité de service sur ces quais, où l'utilisateur principal est la Société des traversiers du Québec. Il n'est pas question non plus d'imposer des frais d'utilisation pour les traversiers dont le service est actuellement gratuit.

La cession de ces dix infrastructures fait autant partie de la politique de délestage de l'ensemble des quais et des ports entrepris en 1995 par le fédéral, que de la vaste réflexion sur le secteur maritime mise en branle il y a quelques mois par M. Baril.

Avec la Presse Canadienne

Une vérification somme toute banale de la Commission de protection de la langue française au Mémorial de l'Holocauste à Montréal a provoqué l'ire de l'activiste Howard Galganov, lequel a orchestré hier après-midi une manifestation devant le monument. Ironie de l'histoire: ni la communauté juive de Montréal, ni même Alliance Québec ne cautionnent ladite manifestation.

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

Une poignée d'activistes ont manifesté hier après-midi devant le Mémorial de l'Holocauste à Montréal pour dénoncer les méfaits du nationalisme ethnocentrique, mettant dans le même panier l'Allemagne nazie et le Québec contemporain.

«Nous devons nous rappeler les conséquences du nationalisme ethnocentrique. Et c'est ce que nous vivons aujourd'hui», a déclaré hier Howard Galganov.

Piqué au vif par une vérification de la Commission de protection de la langue française au Mémorial de l'Holocauste de Montréal, il a enchaîné: «la communauté juive a été effrayée et ce n'est pas juste [...] Le gouvernement en a après la communauté juive, la communauté chinoise [...] Trop c'est trop».

Tout portait pourtant à croire que l'affaire était classée. Vendredi dernier, des journalistes de Global révélèrent que la Commission avait l'intention de mener une enquête concernant la langue d'affichage au Mémorial. Le jour même, la Commission retournait en émettant un communiqué pour préciser que le Mémorial n'était pas assujéti à la loi 101 sur l'affichage, et ce, en raison de son «caractère commé-

Langue d'affichage

## Galganov va trop loin... et c'est Alliance-Québec qui le dit

Une enquête de l'OLF au Mémorial de l'Holocauste suffit à déclencher l'ire de l'activiste



Howard Galganov, au centre, avec quelques-uns des manifestants qui l'accompagnaient hier devant le Mémorial de l'Holocauste. Cette fois, c'est Alliance-Québec qui a rappelé l'activiste à l'ordre.

moratif et humanitaire». Bref, que malgré une plainte portant sur l'affichage anglais et hébreux prédominant au Mémorial, aucune enquête ne serait menée. «Il va de soi que la Commission ne donnera aucune suite à la plainte reçue», poursuivait le communiqué.

«Cela m'importe peu», réagissait Howard Galganov, «cela ne fait pas de différence».

Pourtant, la communauté juive elle-même n'a pas été avertie des intentions des activistes de manifester. «Je ne sais pas pourquoi ils le font, cela n'a rien à voir avec nous», a commenté Ann Unger, directrice des communications à la Fédération CJA, l'adresse centrale de la communauté juive de Montréal.

Pour elle, la question de l'affichage au Mémorial est une question réglée, et elle précise même avoir apprécié le traitement de la Commission. «Nous sommes satisfaits de la manière dont [la Commission] a réagi à la situation», a-t-elle affirmé, soulignant qu'il n'y avait jamais eu d'enquête: «il n'y a pas eu de lettre, pas d'appel, pas de visite, rien».

Pour sa part, le président d'Alliance Québec Anthony Housefather a tenu à marquer sa dissidence hier, désapprouvant ouvertement la manifestation orchestrée par Howard Galganov. «Je trouve que c'est complètement déplacé de tenir une manifestation devant le centre de l'Holocauste. Cela devrait être un édifice non politique», a-t-il déclaré. Se-

lon lui, le centre devrait être un lieu de réunion pour tous les Québécois désireux d'en savoir plus sur les atrocités commises pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Il déplore notamment le parallèle fallacieux dressé par Howard Galganov entre l'Allemagne Nazi et le Québec: «Le lien trivialise ce qui est arrivé pendant l'Holocauste. C'est aussi une insulte à la société québécoise. Il y a certaines choses dans la loi linguistique que je n'aime pas, mais de là à dire que c'est l'Allemagne!», s'est-il insurgé.

Enfin, il a souligné que si certains en avaient contre les lois québécoises, il existait des lieux nettement plus appropriés pour véhiculer leur mécontentement.

EN BREF

### Réhabiliter des quartiers

(Le Devoir) — Le nouveau programme «Rénove Atout» de la Ville de Montréal, qui vise à encourager la réalisation de travaux de rénovation dans les immeubles comportant des logements à prix abordables, recevra une aide de 1,5 million de la part du gouvernement du Québec

(Montréal ajoute 700 000 \$). L'aide gouvernementale, qui portera le budget global à 8,7 millions sur trois ans, permettra de doubler les subventions dans certains quartiers. La subvention pourra alors atteindre 4000 \$ par logement. La bonification de ce programme constitue l'une des nombreuses mesures du plan d'intervention global pour la réhabilitation des quartiers montréalais rendu public le 30 avril dernier.

## Camps d'été

**CAMPS de JOUR ARTISTIQUES**

Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents  
L'École pour tous!  
**LOUISE LAPIERRE DANS LE**

Jazz, funky, chante-danse, vidéo, mode et théâtre  
Spectacle à chaque camp  
Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

(514) 521-3456  
montrealmedia.qc.ca/dansle

Pour réservation publicitaire, contacter Jacques Nadeau au 985-3322

**Robert LAHAISE**

CÉLÉBRITÉS/Collection biographique  
**Guy Delahaye**

Poète-psychiatre.

64 pages - 9,95 \$

LIDEC inc. (514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

### Commission du développement urbain de Montréal

**Étude publique**

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

**Dates :** Les mardi 27 juin et mercredi 28 juin 2000

**Lieu :** 275, rue Notre-Dame Est, Hôtel de ville, salle de conseil (métro Champ-de-Mars)

**Heures :** 19 h

À cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

**SÉANCE DU 27 JUIN (19 h)**

3.1 Autorisation d'agrandir et d'occuper en partie, à des fins résidentielles, le bâtiment portant le numéro 7335,

boulevard Saint-Laurent, situé à l'angle nord-est de la rue De Castelnau (S 000489059) (district électoral de Jarry).

3.2 Autorisation d'occuper, à des fins éducatives et culturelles, selon une capacité d'accueil n'excédant pas 25 personnes, le bâtiment portant les numéros 4160 et 4162, avenue Van Horne, situé entre les rues Légaré et Lavoie (Association mondiale tamoule) (S 000489056) (district électoral de Victoria).

3.3 Autorisation d'occuper, à des fins de lieu de culte, le deuxième étage du bâtiment portant le numéro 7024, chemin de la Côte-des-Neiges, situé entre l'avenue de Courtrai et la rue Jean-Talon Ouest (S 000489022) (district électoral de Victoria).

3.4 Modification au Règlement d'urbanisme visant à permettre l'installation d'enseignes suspendues sous l'abri de la plaza Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon Est. (S 001013002) (district électoral de Saint-Edouard).

3.5 Modifications au Règlement sur la protection et la plantation des arbres sur la propriété privée dans le site du patrimoine du Mont-Royal (P-16) et au Règlement d'urbanisme visant à augmenter les pénalités applicables et à renforcer certaines dispositions réglementaires dans le cas d'abattage d'arbres sans permis (S 000383004).

**SÉANCE DU 28 JUIN (19 h)**

3.6 Autorisation de construire et d'occuper, à des fins de bureaux, un édifice de quatre à cinq étages sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Antoine Ouest et Rose-de-Lima, ainsi que d'y aménager deux aires de stationnement comportant 481 unités au total (projet Imperial Tobacco) (S 000545053) (district électoral de Saint-Henri).

3.7 Modification au programme de développement concernant le complexe cinématographique du Quartier latin, visant à permettre l'agrandissement du local commercial au 360, rue Émery, situé à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis

(boutique L'Aventurier) (S 000545078) (district électoral de Saint-Jacques).

3.8 Modification au Règlement d'urbanisme visant à modifier la limite entre deux secteurs de zonage de manière à inclure la totalité du bâtiment portant les numéros 90 à 96, rue Sainte-Catherine Est, situé entre les rues Berger et De Bullion, dans le secteur commercial de la catégorie C.S.C. de la rue Sainte-Catherine (S 000545028) (district électoral de Saint-Jacques).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens  
333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520  
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,  
Léon Laberge

## CNT vous informe!

La Commission des Normes du Travail

### La fête nationale, c'est congé!

**La Commission des normes du travail vous rappelle que le 24 juin, un samedi cette année, est un jour férié, chômé et payé.**

Tout salarié qui a reçu un salaire ou une indemnité tenant lieu de salaire pendant au moins 10 jours entre le 1<sup>er</sup> et le 23 juin a droit au congé de la fête nationale.

Même si vous ne travaillez pas ce samedi, votre employeur doit vous accorder un congé le jour ouvrable précédant ou suivant le 24 juin, ou vous verser une indemnité.

Pour plus d'information sur le congé de la fête nationale ou sur toute autre norme du travail, communiquez avec les services à la clientèle de la Commission des normes du travail.

**Bonne fête nationale à tous les Québécois et à toutes les Québécoises.**

Grande région de Montréal : (514) 873-7061  
Ailleurs, au Québec (sans frais) : 1 800 265-1414  
Internet : <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

Commission des normes du travail

**Les normes du travail, comme les gens, ça se respecte!**

• LES ACTUALITÉS •

Les urgences qui débordent

# Chacun devra prendre son mal en patience, reconnaît Marois

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

La situation dans les urgences du Québec s'améliorera, mais il faudra attendre. Tel est le message qui a été véhiculé au cours du deuxième Forum sur la situation dans les urgences, qui avait lieu hier à Montréal.

«Au cours de la journée, j'ai compris qu'il fallait améliorer certaines mesures, mais les consensus de l'automne dernier tiennent toujours», a lancé la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, lors de son discours de clôture. Celle-ci a admis que les résultats ne se voient pas tous au jour le jour dans les salles d'urgence, mais «on sait que c'est un travail de longue haleine et qu'il ne faut pas lâcher prise».

Pauline Marois a souligné l'importance qu'elle accorde à ce type de consultation, qui réunissait les principaux acteurs du secteur de la santé. Selon elle, agir sans prendre le pouls des médecins, gestionnaires, infirmières et autres spécialistes deviendrait de l'autocratie. «Des mouvements comme ceux-là impliquent beaucoup de changements de mentalité et cela ne se décrète pas», a-t-elle expliqué.

Ainsi, les participants ont fait le bilan des recommandations émises lors du premier forum de l'automne, formulé de nouvelles idées et proposé d'autres changements. Dans le lot, le groupe a convenu d'améliorer l'accès aux cliniques privées sans rendez-vous, afin de purger les urgences de patients qui ne devraient pas s'y trouver. De même, on a établi d'assurer de meilleurs services auprès de la population plus âgée, notamment pour les personnes souffrant de problèmes cardiaques et pulmonaires.

Une échelle pour évaluer les cas et les trier selon la gravité de la condition médicale, un guide de gestion des urgences et la confirmation du rôle du Groupe de soutien aux urgences ont aussi été proposés. La ministre veut une meilleure organisation du travail dans les urgences.

Mais elle privilégie également une collaboration accrue entre les divers établissements de santé, les cabinets privés, les CLSC et les CHSLD et de meilleurs programmes de formations en soins d'urgence pour les infirmières et les médecins. Pour ce faire, Pauline Marois a annoncé la création d'un fonds annuel de huit millions de dollars afin de «soutenir les milieux qui adoptent une véritable approche réseau pour leurs services de première ligne».

Les radiologistes ont également apporté de l'eau à ce moulin en proposant un service de garde provincial de téléradiologie. Présentement, il y a pénurie de ces professionnels dans certaines régions et les radiologistes des régions métropolitaines sont souvent surchargés. Le projet permettrait aux divers radiologistes de se relayer et de faire des diagnostics à distance. En dépit d'un investissement important, la ministre Marois a accueilli l'idée avec enthousiasme.

Pénurie d'infirmières

# La relève se fait attendre durant pas moins de deux heures à Notre-Dame

VALÉRIE DUFOUR  
LE DEVOIR

Les infirmières de soir de l'urgence de l'Hôpital Notre-Dame du CHUM ont dû travailler deux heures de plus dimanche, parce que leurs collègues du quart de nuit ne se sont présentées au travail qu'à deux heures du matin.

«Il manquait une infirmière dans leur équipe et le groupe a décidé d'attendre que le chef de service trouve une remplaçante avant d'entrer en fonction», a expliqué la présidente du syndicat des infirmières de l'établissement, Mireille Bélanger. Finalement, c'est l'infirmière ayant le moins d'ancienneté du quart de travail de soir qui a écopé. Elle a été forcée de travailler huit heures supplémentaires.

«Au changement de quart, je suis arrivée dans la cafétéria et une dizaine d'infirmières étaient assises dans la salle à café», relate Line Noël, une infirmière de quatre ans d'expérience et qui a attendu la relève pendant deux heures. «C'est un moyen de pression que je comprends», poursuit-elle. Elles sont tannées de constamment avoir une surcharge de travail.»

Mireille Bélanger indique n'avoir reçu aucun écho de la part de la direction au sujet de ce moyen de pression. Elle ajoute que ce n'est pas la première fois que les infirmières refusent d'assurer le changement de quart à l'urgence avec des effectifs en moins. «La période d'été commence et les infirmières ne veulent pas que la situation dégénère et qu'elles soient constamment débordées.»

Selon la présidente du syndicat, Notre-Dame aurait besoin d'entre 150 et 200 infirmières de plus pour combler les besoins normaux de l'hôpital. La pénurie affecte tous les services, mais l'urgence est la porte d'entrée des problèmes, croit Mireille Bélanger. «Pour le moment, on fonctionne beaucoup avec des heures supplémentaires et avec des heures supplémentaires imposées.»

Assurance-médicaments

# Québec veut «humaniser» la gestion de la liste des médicaments

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les récents débats sur les médicaments auront à tout le moins contribué à la réflexion du gouvernement. La ministre Pauline Marois veut légiférer l'automne prochain, dans le cadre du régime d'assurance-médicaments, pour tenir compte davantage des valeurs sociales dans la décision de couvrir ou non un médicament.

Le ministère de la Santé étudie un nouveau projet de loi qui modifiera les critères de décision pour les inscriptions sur la liste des médicaments couverts ainsi que la composition du comité qui en a la responsabilité dans l'actuel régime d'assurance-médicaments. Québec souhaite ainsi «humaniser» la gestion de la liste de médicaments en tenant compte de «valeurs sociales» et en la confiant à des spécialistes à part égale avec des représentants des milieux socio-économiques «reconnus pour leur sagesse et leur crédibilité».

Au cabinet de Pauline Marois, on a confirmé au Devoir l'existence de ce projet de loi qui sera déposé vraisemblablement à l'automne après une première étape, soit la présentation sous peu d'un mémoire à la ministre de la Santé et des Services sociaux. La loi

permettrait d'améliorer la situation de plusieurs bénéficiaires du régime d'assurance-médicaments, notamment les retraités et les petits salariés, qui font face à une liste de médicaments couverts parfois trop stricte, comme l'a suggéré l'opposition libérale à maintes reprises à l'Assemblée nationale.

Le nouveau projet de loi Marois sur l'assurance-médicaments ferait siennes plusieurs des recommandations d'un rapport du Comité sur les questions relatives au processus de décision pour la couverture des médicaments présidé par Hubert Doucet, de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Le rapport a fait l'objet de longues discussions au printemps dernier lors de la commission parlementaire sur les pistes de révision du régime général d'assurance-médicaments.

Le rapport Doucet juge «trop limitée» l'idée de baser l'inscription des médicaments sur les deux critères actuels: la valeur thérapeutique et le justesse du prix. Il recommande une vision plus large en favorisant un objectif de justice sociale et une volonté de transparence dans le processus décisionnel. Les fondements de la réflexion doivent être scientifiques, conclut le rapport Doucet, mais doivent faire intervenir aussi des jugements basés sur des valeurs.

Le gouvernement veut donc revoir les critères qui servent à l'inscription des médicaments sur la liste selon cinq priorités: la sécurité (sans risques pour la santé), l'efficacité théorique (réduction des effets indésirables et augmentation des effets bénéfiques), le rapport coût-efficacité (le coût net des avantages),

l'impact économique net (les dépenses ou les économies pour le réseau) et les valeurs sociales.

Ce dernier critère gagnera toutefois à être défini, déclare-t-on au cabinet de la ministre de la Santé, en raison des coûts qu'il peut entraîner. Mais le gouvernement ne s'arrêtera pas là, assure-t-on, afin d'apporter les correctifs nécessaires. On souhaite également qu'un nouveau conseil consultatif apporte «des recommandations quant à l'inscription des médicaments sur la liste des produits couverts qui incorporent formellement des valeurs sociales».

Québec compte donc intégrer les mandats de deux organismes existant, le Conseil consultatif de pharmacologie (CCP) et le Comité de revue de l'utilisation des médicaments (CRUM), en un Conseil consultatif du médicament (CCM). Le nouveau conseil pourrait compter 13 membres, dont un président, six experts et six membres des milieux socio-économiques reconnus pour «leur sagesse et leur crédibilité». Ce groupe devra notamment «favoriser une utilisation optimale des médicaments» auprès des usagers.

Aucun membre du CCM ne devrait agir à titre de représentant d'un organisme. Pour gérer l'inscription sur la liste des médicaments couverts, le CCM constituerait un comité scientifique permanent interne en plus d'un comité de suivi sur l'utilisation des médicaments, tous deux dirigés par un directeur scientifique. Dans un objectif de transparence, le rapport Doucet suggère au gouvernement de rendre publics les analyses et recommandations du CCM.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un policier regarde s'activer pelles mécaniques et camions qui tentent de dégager les voies rapides après l'effondrement du viaduc.

Effondrement d'un viaduc sur l'autoroute des Laurentides

# Beaver Asphaltte pourrait être poursuivie

Encore faudrait-il démontrer sa responsabilité dans la tragédie

SILVIA GALIPEAU  
LE DEVOIR

La protection de la Loi sur la faillite ne met pas la société Beaver Asphaltte, responsable du chantier de construction du viaduc de Laval, à l'abri de poursuites, dans le cas où sa responsabilité serait démontrée dans l'effondrement dudit viaduc. Mais encore faudrait-il déterminer les responsabilités respectives de tous les intervenants, une tâche qui s'annonce d'ores et déjà des plus ardues.

Des enquêtes ont déjà été lancées en vue de déterminer les causes de l'accident survenu dimanche matin. Certains revendiquent une enquête beaucoup plus vaste, mais déjà, tout le monde cherche un responsable.

Beaver Asphaltte, responsable du chantier, est sous la Loi de la protection de la faillite depuis trois mois. Incapable de faire face à des créances dépassant les 35 millions de dollars, la société a fait une proposition à ses créanciers dite «proposition concordataire», laquelle a été acceptée et ratifiée par les tribunaux le 14 mai 2000. Concrètement, grâce à cette entente, la firme «garde la capacité de se gérer et continue l'exploitation normale de ses activités», expliquait hier au Devoir Gilles Robillard, associé chez Richter et associés, le syndic de la société sous protection.

Mais cette protection ne met pas la société à l'abri de poursuites, dans le cas où celle-ci serait déclarée responsable dans le dossier. Si réclamations il y avait, celles-ci seraient alors adressées directement au syndic. Et si débat il y avait, le dossier pourrait se retrouver devant les tribunaux, expliquait Alain Rieudeau, avocat chez Fasken Martineau Dumoulin. Puis, ce serait aux assurances de la société d'effectuer les indemnités nécessaires.

Beaver Asphaltte est d'ailleurs assurée à 100 %.

«Nous avons une assurance tous risques entrepreneurs. Et dans le cas de contrats plus dangereux comme dans le cas de [l'autoroute] 15, nous avons aussi des assurances plus spécifiques», affirmait Mario d'Errico, fils du fondateur de la compagnie Tommy d'Errico, et actionnaire de la société.

Mais avant même de parler de réclamations ou d'indemnités, il faut déterminer la responsabilité de tous les intervenants dans l'accident. Les intervenants étant nombreux, la tâche ne s'annonce pas des plus simples. Hier déjà, Beaver Asphaltte précisait par voie de communiqué qu'elle faisait affaire avec bon nombre de sous-traitants. «Beaver Asphaltte a recours à des sous-traitants qualifiés, spécialisés et autorisés qui sont sous sa responsabilité, comme il est habituel dans l'industrie», Gilles Robillard affirmait aussi que «de 90 à 95 % du travail est fait par des sous-traitants».

EN BREF

## 485 000 \$ pour la transformation du Bain Mathieu

(Le Devoir) — Québec accordera une aide financière de 485 000 \$ pour permettre la transformation et la rénovation du Bain Mathieu situé dans le quartier Centre-Sud. En plus de la mise aux normes du bâtiment, les façades du bain seront rénovées en respectant l'aspect original de l'édifice. Pour ce faire, les responsables du projet comptent se référer à des documents d'archives et à des photographies d'époque. Pour sa part, la Ville de Montréal cédera l'édifice à la Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG) qui l'occupe présentement. La Ville n'offre plus d'activités aquatiques au bain Mathieu depuis novembre 1992. Au cours des deux

dernières années, elle a loué l'édifice à la SPAG. Cet organisme conçoit des structures gonflables à des fins d'expositions et d'événements culturels. En devenant propriétaire du bâtiment, la SPAG se dote d'un actif de 238 000 \$. «Le bain Mathieu possède une valeur patrimoniale indéniable qu'il fallait protéger», a indiqué le maire Bourque. Cette aide financière fait d'une pierre deux coups, elle fournit les ressources nécessaires pour garantir l'intégrité de l'édifice et donne un soutien à une jeune entreprise promise à un bel avenir.»

## 1,5 million pour faciliter une expropriation

(Le Devoir) — Parce que l'expropriation de la compagnie MK Plastics est devenue inévitable dans la

Cité du multimédia, Québec déboursera 1,5 million de dollars. Cet argent permettra de faciliter l'expropriation de cette entreprise dont les activités ne sont pas compatibles avec celles qui prédominent désormais dans le secteur. Une fois l'expropriation conclue, le bâtiment et le terrain seront vendus au consortium responsable du développement de la Cité du multimédia qui pourra entreprendre la phase VII de son projet. Cette phase prévoit l'aménagement de 135 000 pieds carrés d'espaces à bureaux qui sont déjà entièrement loués et où travailleront 1000 personnes. Une partie du bâtiment actuel sera conservée. Des fouilles archéologiques et une décontamination des sols sont prévues. Les travaux devraient débuter à la fin de l'année et le bâtiment devrait être inauguré en février 2002. Des négociations sont actuellement en cours avec les dirigeants de la compagnie afin de relocaliser l'entreprise ailleurs sur le territoire de Montréal.

Les Bouquinistes du Saint-Laurent

# Une grande fête juste pour lire!

Des livres anciens, neufs ou d'occasion, pour tous les goûts, à tous les prix.

**A Boucherville**  
Du 18 au 24 juin  
(parc Laramée)

**A Montréal**  
Du 29 juin au 18 juillet  
(au Vieux-Port)

**A Québec**  
Du 27 juillet au 8 août  
(Terrasse Duferin)

**A Magog**  
4,5,6 et 11,12 septembre  
(Pointe Merry)

en collaboration avec  
**LE DEVOIR**  
CKAC 730 **journal**  
RADIO-MÉDIA **montreal**

Production et réalisation  
**Hélène Tirole**

CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC

Gouvernement du Québec

LE DEVOIR

## LE MONDE

Intimidation à cinq jours du scrutin



Margaret Dongo, dirigeante du parti d'opposition Union des démocrates du Zimbabwe, a été victime d'une attaque dimanche à son domicile.

## Le Zimbabwe refuse 200 observateurs

### Hararé ne donne aucune raison pour justifier son geste

JACQUES HASDAY  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Hararé — Le Zimbabwe a refusé d'accréditer plus de 200 observateurs étrangers aux prochaines élections législatives tandis qu'à cinq jours du scrutin, des militants du parti au pouvoir ont tenté d'intimider une des candidates les plus en vue de l'opposition.

Ces observateurs faisaient partie du contingent de quelque 500 observateurs étrangers pour les législatives des 24 et 25 juin, ont indiqué des observateurs internationaux qui ont requis l'anonymat.

Selon l'une de ces sources, ces observateurs «sont pratiquement exclusivement membres d'organisations non gouvernementales régionales et internationales».

Aucun raison n'a été donnée pour ce refus d'accréditation qui a touché notamment des membres de l'Institut national démocratique (NDI) et l'Institut international républicain (IRR), qui ont leurs sièges aux États-Unis.

Auparavant, le quotidien gouvernemental *The Herald* avait indiqué que 17 observateurs — 10 Kenyans et sept Nigériens — accusés par les autorités de travailler en sous-main pour la Grande-Bretagne, accusé de soutenir le MDC.

Le chef adjoint de la mission d'observateurs de l'UE, Mme Tana de Zulueta (Italie), a démenti que les observateurs concernés par la mesure de refus d'accréditation aient des liens quelconques avec la

Grande-Bretagne.

Les observateurs étrangers envoyés au Zimbabwe sont censés surveiller le bon déroulement de ces élections et de la campagne qui a été marquée par des violences qui ont tué au moins 30 morts depuis février.

Le Parlement monocaméral compte 150 députés, dont 30 sont nommés par le président. Le parti au pouvoir, la ZANU-PF, n'a besoin de gagner que 46 des 120 sièges restant pour avoir la majorité, tandis que l'opposition devra, elle, gagner 76 sièges pour contrôler la chambre.

En dépit de ces obstacles, le principal parti d'opposition, le Mouvement pour le changement démocratique (MDC), semble bénéficier d'une popularité suffisante pour contester la majorité à la ZANU-PF, pour la première fois depuis l'indépendance (1980).

Une ancienne combattante de la guerre d'indépendance, la candidate d'opposition Margaret Dongo, victime d'une attaque dimanche à son domicile, a dénoncé hier les violences perpétrées par des militants du parti au pouvoir (ZANU-PF) et la passivité de la police après l'attaque.

Dimanche, 70 militants de la ZANU-PF ont attaqué le domicile de Mme Dongo, blessant cinq personnes et détruisant le mobilier. L'un d'entre eux portait «quelque chose qui ressemblait à un cocktail Molotov», a déclaré la candidate de l'Union des démocrates du Zimbabwe (ZUD), petite formation politique qu'elle a fondée après avoir quitté le parti au pouvoir en 1995. Selon elle, la police s'est refusée à arrêter les agresseurs qui étaient restés à 300 mètres de la maison.

Annan en visite au Liban

## Beyrouth accuse Israël d'empiètements

AGENCE FRANCE-PRESSE

Beyrouth — À peine arrivé à Beyrouth, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan s'est heurté hier aux menaces du Liban de s'opposer au redéploiement des Casques bleus si Israël ne mettait pas fin à ses empiètements au Liban-Sud.

Pour le Liban, tant qu'il y a des «empiètements», «le retrait israélien n'est pas complet» et leur «élimination» est «nécessaire avant tout changement au déploiement actuel de la FINUL [Force intérimaire des Nations unies au Liban] dans les régions libérées», a déclaré dans un communiqué la présidence libanaise à l'issue d'un entretien du président Émile Lahoud avec M. Annan, en présence du premier ministre Salim Hoss.

En dehors du quartier général de la FINUL à Naqoura et du bataillon indien, le gros des Casques bleus est déployé hors des régions

occupées pendant 22 ans par Israël jusqu'à son départ le 24 mai.

«Le Liban attend les résultats de l'équipe de travail mixte [Liban/FINUL] sur le terrain pour pouvoir adopter une position définitive à ce sujet», ajoute le communiqué.

Malgré les objections du Liban, le Conseil de sécurité de l'ONU a conclu dimanche soir, après deux jours de difficiles discussions, sur la recommandation de M. Annan que le retrait israélien était effectif.

Lors de leur rencontre avec M. Annan, les dirigeants libanais ont rappelé leur opposition à «l'appellation "ligne de retrait"» et leur demande d'adopter «la frontière internationale reconnue comme base du retrait», selon le communiqué.

En visite au QG des Casques bleus à Naqoura, pour rencontrer leur commandant en chef, le général ghanéen Seth Kofi Obeng, M. Annan a cependant annoncé que le renforcement prévu de la FINUL suivait son cours.

La tension monte à Port-au-Prince

## Report des élections haïtiennes

DOMINIQUE LEVANTI  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Le deuxième tour des élections législatives en Haïti prévu dimanche a été reporté et la tension montait hier dans la capitale Port-au-Prince, où des manifestants ont érigé des dizaines de barricades bloquant les principaux axes de circulation.

«La tenue du deuxième tour dimanche sera pratiquement impossible en raison» du retard pris dans la publication des résultats du premier tour des élections organisé le 21 mai, a-t-on indiqué de source proche du Conseil électoral provisoire (CEP). Le CEP est un organisme chargé du processus électoral et composé de membres de la majorité et de l'opposition. La tenue du deuxième tour pourrait intervenir le 2 juillet, selon la même source.

Hier matin, la capitale Port-au-Prince était paralysée par des dizaines de barricades faites de pneus, pierres, et pièces métalliques, érigées par des manifestants d'organisations populaires se réclamant de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide. Ces manifestants réclament la publication immédiate des résultats du premier tour des élections législatives du 21 mai qu'ils affirment avoir triomphalement remportées.

Des élections municipales et locales avaient également eu lieu, qui ne donnent pas lieu à un second tour. Leurs résultats n'ont pas non plus été publiés. Les barricades bloquaient notamment hier la route menant à l'aéroport international.

Les commerces et l'administration publique étaient fermés, et certains manifestants ont lancé des pierres et des bouteilles dans plusieurs quartiers sur les rares voitures qui circulaient. Des coups de feu ont également été entendus dans le centre-ville.

Des manifestants ont brûlé un drapeau américain à proximité de

l'ambassade des États-Unis, et mis le feu à une barricade de pneus devant ce bâtiment, selon des témoins.

Pour essayer visiblement d'apaiser les tensions, le porte-parole du CEP, Sainristil Roland, a assuré hier que «la publication des résultats des législatives [était] imminente».

Aucun blessé n'avait été signalé en milieu de journée dans la capitale. La police est restée extrêmement discrète depuis le début vendredi des manifestations.

Les manifestants ont aussi dénoncé l'ingérence de la communauté internationale dans le processus électoral haïtien, et le rôle des États-Unis dans la fuite le week-end dernier du président du CEP, Léon Manus, qui estimait que sa sécurité

était menacée. M. Manus est arrivé dimanche aux États-Unis.

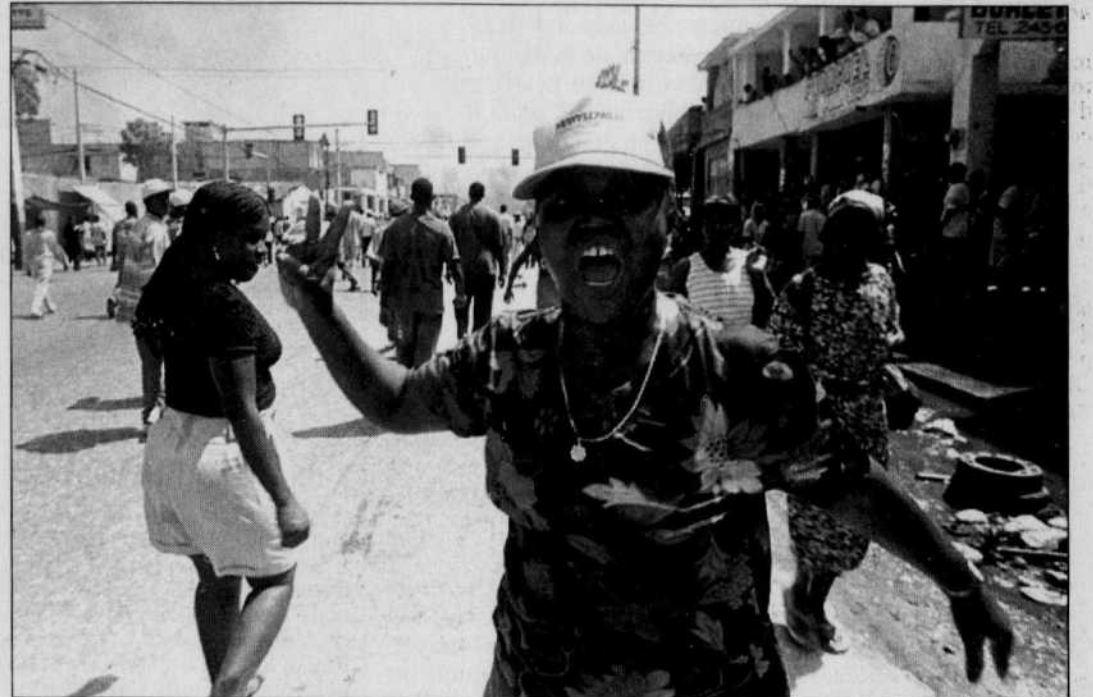
Samedi, au Cap-Haïtien, deuxième ville d'Haïti à 260 kilomètres au nord de Port-au-Prince, s'étaient également déroulées des manifestations réclamant le départ de quelque 300 militaires américains qui y séjournent dans le cadre d'un projet à caractère humanitaire commun à plusieurs pays de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La Famille Lavalas, le parti de M. Aristide, a mis en garde la communauté internationale contre toute tentative de la priver de sa victoire ou d'en diminuer l'ampleur. Cette formation revendique notamment le contrôle du Sénat haïtien, doté de pouvoirs constitutionnels forts. Elle affirme avoir obtenu, selon des

résultats partiels, 16 sièges de sénateur sur 17. Le total à pourvoir est de 19 sièges.

L'Organisation des États américains (OEA) avait critiqué la procédure de comptage des votes des élections sénatoriales. Le président du CEP estimait devoir tenir compte de ces critiques, réduisant sensiblement le nombre d'élus au premier tour de La Famille Lavalas. Il avait refusé de cautionner les résultats, et s'estimant menacé, a choisi l'exil aux États-Unis.

Le CEP fonctionne désormais avec six membres au lieu de neuf. Outre M. Manus, deux représentants de l'opposition avaient démissionné jeudi. L'institution électoral a cependant affirmé qu'elle pouvait continuer à fonctionner.



Un manifestant faisait hier le signe de la victoire alors que des membres d'organisations populaires déambulaient sur le boulevard Dessalines, à Port-au-Prince. Des centaines de manifestants ont réclamé la divulgation de la totalité des résultats du premier tour des élections et dénoncé le rôle de la communauté internationale dans le scrutin.

Le trafic des candidats à l'exil est évalué à plusieurs milliards

## Le problème de l'immigration en Europe

Le Canada doit régulièrement faire face à l'afflux de réfugiés en provenance de Chine. Lorsqu'ils passent la frontière, ces immigrés clandestins en quête de statut officiel attendent une décision administrative dans un centre de détention. Il n'est cependant pas le seul pays à vivre cette situation. Tous les pays développés attisent la convoitise des populations des régions en développement. Hier, c'était au tour de l'Angleterre. Demain, le problème resurgira dans une autre région...

MARTINE VERON  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — L'Europe est confrontée à l'afflux d'immigrants, fuyant des zones de conflits ou attirés par la relance de l'activité économique, encouragés par des filières d'immigration clandestine qui les conduisent parfois à la mort, comme ces 58 immigrants retrouvés dans un camion à Douvres.

Par mer, par route, par avion, ils sont des dizaines de milliers à tenter chaque année de pénétrer en Europe, individuellement ou, plus souvent, par l'intermédiaire de réseaux de passeurs qui trouvent là un secteur des plus lucratifs. Le trafic des candidats à l'exil au plan international est ainsi évalué à 3 milliards de livres (environ 4,7 milliards de dollars) par an par la Direction de l'Immigration britannique.

Dans des wagons plombés, des camions bûchés, des conteneurs, des vans, cachés sous le capot d'une voiture ou dans l'habitacle du train d'atterrissage d'un avion, finissant à la nage leur voyage en mer, les immigrants payent le prix fort pour arriver au but, traversant parfois plusieurs frontières.

L'éclatement du bloc soviétique, les guerres des Balkans, les conflits au Sri-Lanka, au Kosovo, en Irak, dans plusieurs pays d'Afrique, ont contribué à accélérer ces dernières années les migrations, encouragées aussi par les rumeurs de pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs économiques.

Les immigrants pénètrent en Europe majoritairement par les deux «portes» de l'espace Schengen, que sont l'Espagne et l'Italie, deux pays confrontés à un flux croissant d'immigrants ces derniers mois.

En Espagne, le processus de régularisation en cours a contribué aussi à attirer un flot de

clandestins à qui les réseaux de passeurs font croire que leur situation sera réglée s'ils s'y rendent avant la fin juillet. Plus de 200 immigrants ont péri en mer de janvier à mai, selon une association de défense des droits de l'homme, en tentant de franchir le détroit de Gibraltar ou en essayant de rejoindre les Canaries et quelque 5500 immigrants clandestins ont été arrêtés.

C'est par la mer aussi que les clandestins tentent le plus souvent de passer en Italie, où une opération de régularisation a également eu lieu en 1999.

Mais nombre d'immigrants ne font que traverser l'Espagne et l'Italie pour se diriger vers le Nord, cherchant à rejoindre notamment l'Allemagne, numéro un de l'immigration en Europe, avec un million de réfugiés, ou le Royaume-Uni, deuxième terre d'asile derrière l'Allemagne au sein de l'Union européenne.

De moins en moins accueillante, la Grande-Bretagne fait pourtant encore figure d'Eldorado aux yeux de milliers d'immigrants,

généralement venus des Balkans ou du Commonwealth, comme les 58 malheureux retrouvés morts à Douvres.

La France, qui enregistre depuis deux ans une hausse spectaculaire de demandeurs d'asile (+38% en 1999), hausse encore plus forte pour le début de l'année 2000 (+50%), est avant tout une terre de passage, mais elle récupère les milliers de clandestins interpellés aux frontières.

Par Modane, à la frontière italienne, les immigrants arrivent en train, puis continuent leur voyage en camion ou voiture, notamment vers Calais, où près de 11 000 clandestins ont été interpellés en un an et 400 passeurs, dont 240 transporteurs routiers complices.

Pour lutter contre les filières clandestines qui exploitent les candidats à l'exil par des prix de passage exorbitants (les Chinois déboursent jusqu'à 20 000 livres pour leur passage vers la Grande-Bretagne), n'hésitant pas à les tromper sur leur chance de réussite, l'Europe peine à trouver des solutions.

Le 21 juillet, les représentants de tous les pays concernés se réuniront à Paris pour améliorer la coordination des politiques de lutte contre les filières, tandis qu'à l'initiative des Pays-Bas, un groupe européen asile-immigration vient d'être constitué, qui cherche les moyens de concilier flux migratoires et co-développement.



Des camions en provenance du continent arrivaient hier au port de Douvres.

EN BREF

### Washington devient gentil

(AFP) — Les États-Unis ont effectué hier un geste vers la Corée du Nord en assouplissant leurs sanctions contre ce pays pour permettre la reprise d'échanges commerciaux, moins d'une semaine après le sommet historique entre les deux Corées. Cet assouplissement publié au Journal officiel américain (Federal Register), rend possible des vols directs entre la Corée du Nord et les États-Unis ainsi que l'échange de biens de consommation, de produits agricoles et de matériaux bruts, précise la gazette officielle. La levée partielle de l'embargo permet aux États-Unis de faire un nouveau geste, avant tout politique, en direction de la Corée du Nord et de poursuivre l'ouverture prudente amorcée avec ce pays.

### Bachar doit choisir

(AFP) — Le congrès du parti Baas, au pouvoir en Syrie, a demandé hier à Bachar al-Assad, solennellement désigné dirigeant, de choisir les autres membres de sa direction. Le secrétaire général adjoint du parti, Abdallah al-Ahmar, a annoncé en séance plénière la décision du congrès réuni à Damas de nommer Bachar, fils et successeur désigné de son père Hafez al-Assad à la présidence, «dirigeant de la marche du parti et du peuple». Cette désignation «symbolise le renouvellement dans la continuité, et le développement dans la stabilité», a affirmé M. Ahmar.

### Esclavage : le Congrès est poli...

(AFP) — Le Congrès américain pourrait présenter, pour la première fois, des excuses officielles aux descendants des esclaves noirs, suivant un projet de résolution déposé hier à la Chambre des Représentants. La résolution, présentée par le démocrate Tony Hall, demande la mise en place d'une commission nationale chargée d'évaluer les conséquences de l'esclavage, et d'éventuelles réparations, mais sans appeler expressément à des indemnités financières. Le passé esclavagiste des États-Unis «nous hante et continuera de nous hanter» tant que le gouvernement n'aura pas présenté des excuses officielles, a affirmé M. Hall.

## É D I T O R I A L

## Très troublant!

L'effondrement d'une partie de la structure d'un viaduc en construction sur l'autoroute 15, à la hauteur de Laval, laisse tout le monde perplexé. Comment un tel ouvrage conçu par des experts, construit par des experts et supervisé par d'autres experts... peut-il s'écrouler comme un château de cartes? Inquiétant!

Une personne est morte, deux autres ont été gravement blessées dimanche avant-midi, quand leur voiture a été écrasée par d'immenses blocs de béton dans l'écroulement d'une section du viaduc du Souvenir, à Laval. Comme le veut la loi, un coroner a été nommé et dans les heures qui ont suivi, il a ordonné qu'on enlève toutes les poutres de béton encore en place sur cette section neuve du viaduc. Une décision qui s'imposait dans les circonstances.

Ce n'est pas la première fois qu'un ouvrage d'envergure connaît des problèmes au Québec. Sans en dresser une liste exhaustive, rappelons l'effondrement d'un pont en réfection enjambant la rivière Nicolet sur l'autoroute 20, en 1992, qui avait entraîné la mort d'un ouvrier. Plus récemment, des problèmes majeurs ont été décelés aux structures des ponts Charles-de-Gaulle et Galipault, aux deux extrémités de l'île. Rappelons encore l'effondrement de la poutrelle de béton de 55 tonnes au Stade olympique.

Si, dans le cas du pont de la 20, une enquête de la CSST avait conclu au non-respect des normes par le constructeur, dans le cas du Stade, on n'a jamais pu établir avec précision qui était responsable des erreurs commises quinze ans auparavant. Tout ce qu'on a trouvé, c'est qu'un technicien avait rédigé une note de service soulignant que l'acier utilisé pour ancrer les poutres du Stade n'était pas conforme aux normes de sécurité. Mais on n'a jamais su qui était responsable.

L'accident de dimanche dernier sur l'autoroute 15 ne doit pas, à son tour, passer à l'histoire comme s'il s'agissait d'un scénario sans auteur. Si les poutres de ce viaduc du Souvenir se sont effondrées, c'est que quelque chose n'a pas été fait selon les règles de l'art.

La cause de cette catastrophe se trouve-t-elle dans les matériaux utilisés, défectueux? Dans les plans de construction, imparfaits? Dans la faiblesse du sol, mal évalué? Qu'en est-il de l'inspection des travaux et de la qualité des matériaux?

Ces questions et bien d'autres doivent être posées par le coroner qui dispose à cette fin des pouvoirs suffisants pour trouver les réponses, comme nous avons pu le constater à la suite de l'accident d'autobus survenu aux Éboulements il y a quelques années.

L'opposition libérale demande la tenue d'une enquête publique plus large afin d'étudier tout le dossier des ponts au Québec, une démarche qui pourrait avoir du sens selon les conclusions du coroner, mais qu'il est trop tôt pour appuyer.

Une autre question vient à l'esprit, qui ne pourra nous aider à trouver de réponse dans cette enquête: c'est celle des liens qui existent depuis toujours entre les formations politiques, nationales et municipales, les grandes sociétés de construction d'infrastructures et les firmes d'ingénierie du Québec. Non pas que les politiciens puissent être soupçonnés de complicité avec ceux qui sont négligents, qui commettent des erreurs ou des fautes, mais on ne pourra nier que la promiscuité due au financement des partis, surtout au niveau local, laisse planer un doute dans l'opinion publique quant à la pertinence du choix des entreprises qui sont chargées d'exécuter les projets, même quand il y a appel d'offres. De cela, il ne sera pas question au cours de cette enquête du coroner, pas plus que de la situation curieuse de ce constructeur qui s'est placé sous la protection de la Loi de la faillite mais qui reste toujours maître d'œuvre d'un ouvrage qui vient de s'écrouler. Belle imputabilité!

Tout cela ne devrait pas empêcher le coroner d'établir au moins techniquement la cause de cet accident mortel, qui aurait pu avoir des conséquences encore plus dramatiques s'il était survenu en pleine heure de pointe, un lundi matin.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

## Paix de cristal

On ne s'y trompe pas. L'entente signée à Alger entre les ministres éthiopiens et érythréens afin que cesse l'un des conflits les plus meurtriers de l'histoire contemporaine, est extrêmement fragile. Les causes à l'origine de ce qu'on qualifie de guerre inutile sont si nombreuses et enchevêtrées qu'il ne faudrait pas s'étonner que les canons recommencent à tonner une fois l'encre de cet accord sèche. À preuve, la délégation éthiopienne n'a donné que son accord de principe, rien de plus, au plan de paix élaboré sous l'égide du président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le président algérien Abdelaziz Bouteflika.

À moins que les membres de l'ONU ne forcent quelque peu le jeu en proposant que le contingent appelé à maintenir le cessez-le-feu soit plus imposant que celui envisagé, il est possible que cet énième accord capote. Si le pessimisme est de mise, c'est que ce conflit n'est en rien un conflit classique.

Avant que l'Érythrée n'accède à l'indépendance en 1991, les conflits entre les diverses composantes de la mosaïque éthiopienne découlaient des différences ethniques ou religieuses. Depuis lors, des raisons politiques et économiques se sont ajoutées. Sur le front politique, l'Érythrée, dans la foulée de son indépendance, a opté pour l'élaboration d'un État unitaire qui a heurté de plein fouet les milliers d'Éthiopiens vivant dans ce pays.

De son côté, l'Éthiopie, sous la gouverne de Meles Zenawi, a emprunté une voie totalement opposée. Fortement teintée de fédéralisme, la constitution votée en 1995 a donné naissance à de petits États et provoqué ainsi la fureur des habitants de Tigré, une région du sud éthiopien, et des élites éthiopiennes encore traumatisées par la perte de l'Érythrée. Il n'en fallait pas plus pour que ce fédéralisme fortement décentralisateur ravive le nationalisme des Tigriens et des élites animées par un sentiment de revanche.

Sur le front économique également, le contentieux entre les deux pays est imposant. La décision érythréenne, en 1997, d'introduire sa propre monnaie, a fait voler en éclats l'union monétaire et l'état de libre-échange établi après la guerre de 1991. En agissant de la sorte, l'Érythrée a consacré, par le biais de l'économie, l'existence d'une frontière entre les deux pays en rendant très difficile l'accès à la mer des marchands éthiopiens.

Comble du cynisme des parties en présence, des milliards de dollars ont été dépensés pour se doter de part et d'autre d'un arsenal militaire inutile, dans une région du monde où la famine a fini d'achever des centaines de milliers d'Éthiopiens et d'Érythréens.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET



## L E T T R E S

## Pas de culture canadienne?

Il y a quelque temps, M. Parizeau a dit que la culture canadienne n'existe pas. Comme M. Parizeau est très intelligent et parfaitement bilingue, ce qu'il a dit soulève beaucoup de questions. A-t-il lu les romans de Margaret Laurence, Margaret Atwood, Carol Shield, Arundhati Roy et Robertson Davies? A-t-il regardé les peintures d'Emily Carr aussi bien que Le Groupe des Sept? A-t-il entendu Maureen Forrester, Jon Vickers, Ben Heppner, Zara Nelsova, Glenn Gould, Penderecki Quartet et l'Orchestre symphonique de Toronto?

Ross Pratt

Montréal, 4 juin 2000

## Les boucs émissaires

Dans combien de soupers de famille et de cocktails de bureau entend-on quelqu'un blâmer les politiciens pour tous les maux: l'impôt trop élevé, les systèmes d'éducation et de santé défaillants ou encore la mauvaise gestion des deniers publics? Il existe un consensus social au Québec, et partout ailleurs, qui consiste à dénigrer le travail de nos élus, et les médias entretiennent constamment cette vision sombre de notre monde politique.

Pourtant, combien de professionnels, pour la plupart hautement scolarisés et dotés d'une solide expérience, accepteraient de travailler sans sécurité d'emploi, sans congé parental, sans vacances garanties, et souvent plus de 50 heures par semaine, et ce, pour un peu plus de 60 000 \$ par année? C'est le cas des 125 députés de l'Assemblée nationale du Québec, dont les moindres faits et gestes sont épiés et dont les plus petites erreurs retiennent l'attention des médias, alors que les bons coups s'oublient souvent.

Qu'est-ce qui motive ces hommes et ces femmes? Le pouvoir? Le prestige? Pourtant, la profession n'a jamais eu si mauvaise réputation et, entre les groupes de pression, l'opinion publique et les sondages, les élus ont

souvent bien peu de marge de manœuvre.

Dans un camp comme dans l'autre, la plupart des députés agissent comme représentants de leurs élus parce qu'ils ont des convictions personnelles et qu'ils espèrent, du moins au début, arriver à améliorer la société dans laquelle ils évoluent. Si nos élus n'ont pas tous mérité notre respect au fil des ans, il n'en demeure pas moins que le rôle des députés en société est essentiel et nous aurions grandement intérêt à redorer l'image de cette profession, afin qu'il y ait encore des candidats intéressants à se présenter lors des prochaines élections.

Nos députés gagnent moins que les avocats et le salaire de notre premier ministre est nettement inférieur à celui de certains lecteurs de nouvelles à la télévision publique. Pourtant, les politiciens ont des responsabilités et une charge de travail souvent incroyables. Après avoir étudié en journalisme et obtenu une maîtrise en communication publique, j'ai eu l'occasion d'effectuer un stage à l'Assemblée nationale afin d'assister des députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette incursion dans notre vie politique a complètement changé ma vision des députés québécois. Si plus de gens voyaient réellement leurs élus à l'œuvre, leur conception défaitiste de notre système politique changerait peut-être. Rien n'est parfait à l'Assemblée nationale, bien au contraire, mais la situation n'est pas aussi sombre que le tableau dressé par nos médias.

Plutôt que de contribuer à véhiculer une image défaitiste de notre vie politique et de ses acteurs, les journalistes devraient tenter de jouer un rôle plus positif au sein de notre système politique, notamment en évitant d'insister uniquement sur les mauvaises nouvelles. Demandez aux journalistes de la tribune de la presse s'ils échangeraient leur place avec celle des politiciens qu'ils épient chaque jour. La majorité vous répondront par la négative. Pourtant, il faut bien que quelqu'un fasse ce travail que vous et moi refuserions sûrement de faire. Comme nos institutions démocratiques sont le résultat de ce que nous en faisons, pourquoi ne pas tenter de valoriser la place des députés afin que de bons diri-

geants continuent de faire le saut en politique?

Brigitte Massé

Ancienne stagiaire à l'Assemblée nationale  
8 juin 2000

## Merci Air Canada

En mai dernier, un foie prenait place à bord d'un vol d'Air Canada pour une destination canadienne. Afin de sauver la vie du receveur à qui cet organe était destiné et dont la santé devenait de plus en plus précaire, Air Canada, faisant preuve d'humanisme, décidait de retarder le départ du vol d'environ 30 minutes...

Situation inusitée, direz-vous! Pas si l'on connaît un peu le domaine du don d'organes. Chaque fois qu'un organe doit être acheminé vers une autre province canadienne, Air Canada nous offre généreusement sa précieuse collaboration et effectue gratuitement ces transports. Ce qui est survenu de particulier ce jour-là, c'est que le transporteur a décidé, au risque d'indisposer certains de ses passagers, d'attendre que l'organe soit à bord avant de quitter Montréal. Le résultat: un receveur a pu avoir une transplantation et vit beaucoup mieux aujourd'hui...

Nous tenons à remercier sincèrement la compagnie Air Canada en notre nom, en celui de Québec-Transplant et surtout en celui de tous les receveurs qui ont pu bénéficier d'un tel service. Pour ce cas en particulier mais également pour tous les autres, nous tenons à souligner la disponibilité, le professionnalisme et la cordialité du personnel de cette compagnie. Il contribue à sauver des vies...

Nous tenons également à remercier tout spécialement l'agent Alain Roy, de la Sûreté du Québec, qui a déployé beaucoup d'efforts afin d'assurer le transport du foie entre le centre hospitalier et le comptoir d'Air Canada. Finalement, un merci tout spécial à Gino Maricco et Serge Gagnon, tous deux d'Air Canada, pour leur précieuse collaboration.

Francine Ouimet et Marie-Josée Tardif  
Coordonnatrices pour Québec-Transplant  
Juin 2000

## LIBRE OPINION

## École supérieure de danse: les parents sont d'accord pour quitter l'école Laurier

RENÉ BOURASSA

Président de l'Association des parents  
des élèves de l'École supérieure  
de danse du Québec

À nom des parents des élèves des niveaux primaire et secondaire de l'École supérieure de danse du Québec, je sens le besoin et l'obligation d'apporter certains éclaircissements, voire des correctifs, à ce que Jocelyn Dupuis a avancé publiquement dans sa lettre du 23 mai 2000 à Didier Chirpaz, qu'il a fait parvenir aux parents par l'entremise de l'école Laurier et qui a été reproduite dans *Le Devoir*.

Sa lettre peut malencontreusement laisser entendre que la récente décision de l'École supérieure de mettre fin au partenariat académique avec l'école Laurier relève de son directeur général artistique et pédagogique, M. Chirpaz, qu'elle vise des profits financiers pour l'École supérieure, qu'elle restreint l'accès à l'École supérieure aux jeunes de certaines classes sociales et qu'elle détruit sans fondement le projet de l'école Laurier.

J'aimerais préciser que cette décision a été prise par le conseil d'administration de l'École supérieure, une instance décisionnelle, responsable et autonome au sein de laquelle M. Chirpaz n'exerce aucun droit de vote.

De plus, M. Dupuis n'a été témoin ni de l'ampleur, ni de la teneur de la participation de M. Chirpaz aux discussions du conseil d'administration qui ont mené à cette décision. Cette décision n'augmente en rien les frais facturés

par l'École supérieure; en fait, elle force plutôt l'École supérieure à enrichir son programme de cours.

D'ailleurs, l'avenir se chargera sûrement de démontrer l'engagement de l'École supérieure à ne délaissier aucun espoir en raison de considérations purement financières, peu importe la provenance sociale de l'élève.

La décision du conseil d'administration vise plutôt un objectif fondamental, celui d'améliorer le sort de nos jeunes. Le conseil d'administration a rendu sa décision après avoir dûment considéré tous les angles, dont les problèmes systémiques débattus en vain depuis bien avant l'arrivée de M. Chirpaz et qui empêchent depuis trop longtemps l'École supérieure de rendre pleinement sa mission d'amener nos jeunes à atteindre leur objectif de faire carrière en ballet classique; les considérations et les insatisfactions bien réelles des parents envers l'école Laurier, exprimées majoritairement de vive voix le 13 février dernier lors de l'assemblée générale d'information, et confirmées ensuite par leurs réponses au questionnaire de consultation; les quelques améliorations mineures consenties officiellement par l'école Laurier et qui s'avèrent nettement insuffisantes; et les affirmations répétées de l'école Laurier selon lesquelles même une décision par l'École supérieure de changer de partenaire académique ne modifiera en rien la direction dans laquelle elle est engagée depuis septembre dernier pour le secondaire, soit celle de son nouveau modèle organisationnel d'en-

seignement modulaire et multiniveaux.

Les parents s'attendent à ce que les gens qu'ils ont élus pour les représenter non seulement respectent leurs opinions parfois divergentes mais également les défendent de manière juste et équitable. J'estime que c'est exactement ce que moi et les autres membres du comité exécutif de notre association continuons de faire avec diligence depuis janvier dernier.

Malheureusement peut-être, pour certains, le secteur public n'a pu réunir les conditions propices au partenariat qui aidera le mieux nos jeunes dans la voie de leur choix.

La décision du conseil d'administration de l'École supérieure a été rendue. Le temps de l'argumentation publique est terminé. Si l'on examine bien objectivement les résultats de la consultation de février dernier, on doit admettre que cette décision répond à un désir véritable de changements, exprimé clairement par une majorité de parents. Et si l'on croit aux valeurs de notre société démocratique, on se doit ou bien de respecter les décisions qui ont dûment considéré les opinions des membres de sa collectivité, ou bien de changer de collectivité.

Le choix revient maintenant à tout un chacun. Les jeunes dont le rêve passe par l'École supérieure seraient très reconnaissants à M. Dupuis de cesser ses tentatives de détruire ce que, de concert avec l'École supérieure, ils et elles tentent avec cœur de bâtir pour leur propre futur et pour le futur de tous ceux et celles qui les suivront.

## IDÉES

Religion et morale dans l'école pluraliste

## Le détournement du Rapport Proulx

GEORGES LEROUX

Département de philosophie

LOUIS ROUSSEAU

Département de Sciences religieuses  
Université du Québec à Montréal

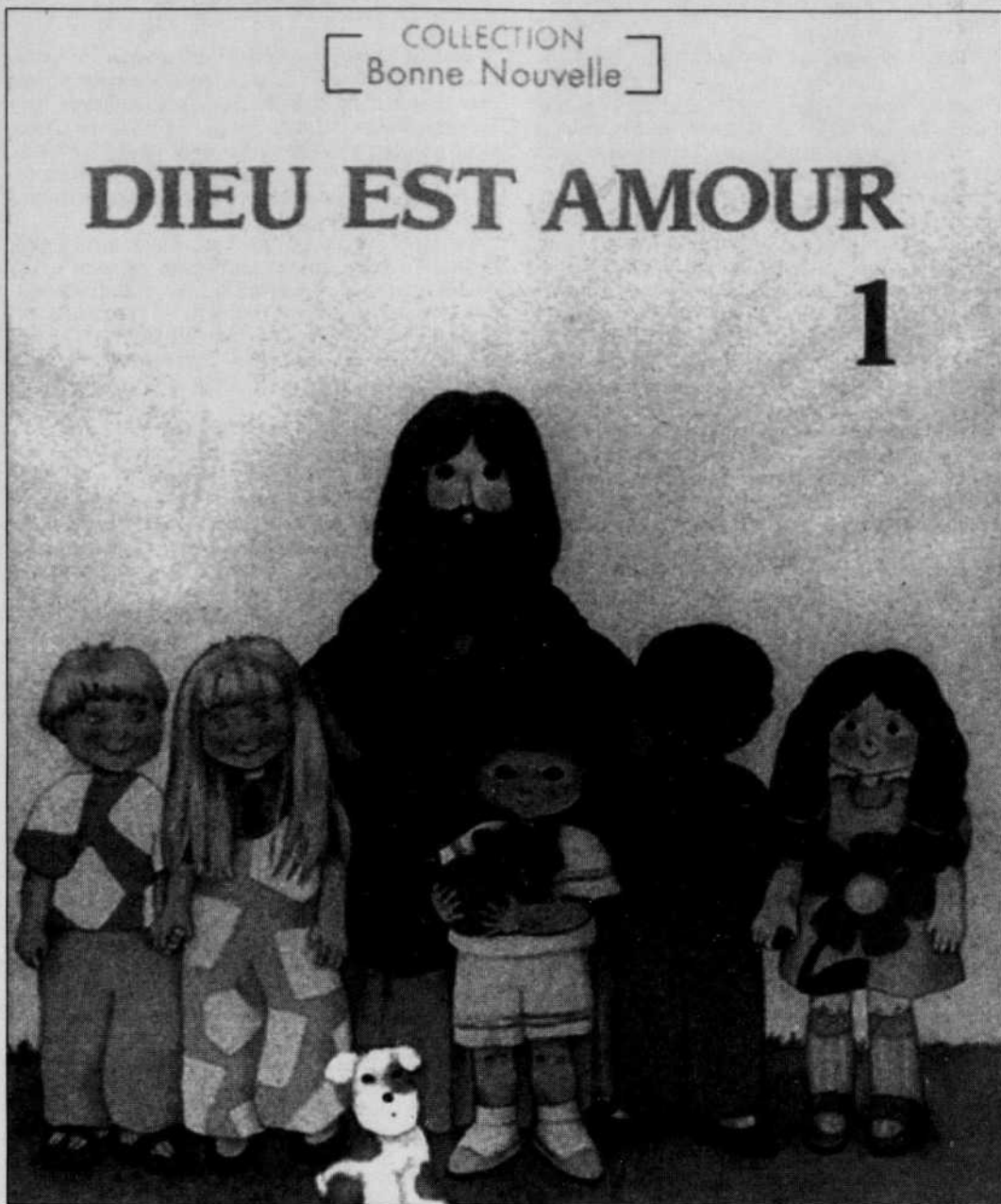
**L**a discussion suscitée par le Rapport Proulx sur la confessionnalité scolaire ne manquait pas de richesse, les enjeux étaient complexes. Soucieux de donner au principe d'égalité une application concrète, ce rapport recommandait principalement trois choses: la déconfessionnalisation des écoles, la suppression de tout enseignement confessionnel soutenu par l'État et l'introduction progressive d'un enseignement culturel des religions. Ces recommandations impliquaient le renoncement aux clauses dérogatoires favorisant les catholiques et les protestants et elles excluaient par ailleurs une solution qui, bien qu'elle ait été reconvenue respectueuse du principe de l'égalité, fut écartée en raison de ses difficultés d'application: l'approche dite communautarienne, qui ouvrait la possibilité d'un enseignement de plusieurs confessions selon les milieux. Dans ce débat, où les signataires de la présente tenaient des positions différentes, il ne fut jamais question de réduire, en le découpant à la hache, l'espace réservé dans l'école à la transmission des symboles et des normes. Il était question de décider du statut confessionnel des écoles, des privilèges de certaines confessions, du caractère confessionnel, moral ou culturel de la transmission dans une société pluraliste et démocratique.

Quelle solution le ministre Legault propose-t-il à notre société? Rien de moins que de réduire de moitié les heures consacrées à ces finalités et de maintenir les prérogatives des catholiques et des protestants. Il déconfessionnalise les écoles, mais qui aurait pu prévoir que c'était pour les vider de la religion et des normes? Cette solution constitue peut-être à ses yeux un compromis viable, elle n'est qu'une démission de fait devant les exigences des uns et des autres. Incohérente au regard du principe d'égalité, elle favorise les confessions chrétiennes protégées par les clauses dérogatoires. Ce qu'elle leur donne d'une main cependant, elle le leur retire de l'autre, en confinant tout le monde, partisans de la confessionnalité et tenants de la laïcité, à la portion congrue. Une heure par semaine, pour ainsi dire rien du tout. Cette solution aura réussi à faire démissionner l'épiscopat catholique et toute la coalition gravitant autour de ce foyer. Quant à la coalition pour la déconfessionnalisation, ses représentants ont beau dénoncer l'ambiguïté du modèle proposé, qui n'annonce pas franchement ses objectifs et garde le flou sur les échéances et les responsabilités, ce qu'ils réclamaient pour l'enseignement culturel des religions et pour l'enseignement moral se trouve passé à la trappe. Est-ce bien cela que nous voulions, ce gigantesque déstagement de tout l'héritage moral et religieux?

## Pourquoi un pareil détournement?

La loi 118 est maintenant adoptée. Elle effectue un détournement de plusieurs consensus issus des débats. Au premier rang de ces consensus, la nécessité de conserver au primaire comme au secondaire un espace pour la transmission des normes et des symboles. Alors que l'on affirme avec force la place, dans une société pluraliste, du domaine moral et du domaine religieux dans l'ensemble des connaissances à transmettre dans l'école, les aménagements proposés aboutissent à deux conséquences inacceptables: d'abord, la confusion du domaine religieux et du domaine moral, une position équivoque et dépourvue de rigueur, où on se trouve bien forcé de ne reconnaître qu'une motivation pragmatique: tasser dans un fourre-tout marginal l'essentiel, le non-utilitaire. Ensuite, une réduction du temps consacré à ces matières qui compromet entièrement la possibilité de les enseigner, et encore plus d'y préparer des enseignants.

D'où vient que la discussion riche du Rapport Proulx ait produit des solutions si décevantes, si peu adaptées à la complexité des enjeux? Tout était déjà, on peut le suggérer, dans le Rapport Inchauspé, issu des États généraux de l'éducation. Un rapport unanimement loué pour la clarté de ses objectifs: gagner du temps pour les «matières utiles». L'enseignement religieux et moral, comme les autres matières inscrites sous le titre de Développement de la personne, devait céder la place. Par une habile stratégie qui, sur la base de ces prémisses, charcutait les heures dévolues à l'enseignement religieux et moral, au primaire et au secondaire, et par une ouverture non moins stratégique vers l'enseignement culturel des religions en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, — introduit selon le programme d'une laïcité ouverte, mais placé néanmoins, et non sans confusion, sous l'égide de l'éthique, maître-mot de la ratio-



François Legault déconfessionnalise les écoles, mais qui aurait pu prévoir que c'était pour les vider de la religion et des normes?

nalité contemporaine —, le tour est joué et presque en silence. Cela s'appelle une superbe coup fourré qui a peut-être trompé le ministre lui-même!

## Un débat et des corrections nécessaires

Mesurant les conséquences de la politique annoncée pour l'avenir de la jeunesse québécoise, une jeunesse qui partage les requêtes de culture et de sens de toutes les sociétés pluralistes, nous demandons l'ouverture d'un dialogue public sur ces enjeux. Nous croyons qu'il fallait mettre un terme à la confessionnalité des écoles et c'est l'élément positif de la solution que nous avons devant nous. Nous ne remettons pas non plus en cause l'exclusion de la solution communautarienne: le débat a montré qu'elle était non seulement peu praticable, mais qu'elle pouvait être contreproductive sur le plan de l'intégration démocratique.

Nous croyons cependant nécessaire de nous demander: la réduction de la transmission du symbolique dans l'école est-elle la bonne solution pour l'école pluraliste? Où s'effectuera la rencontre des énoncés de croyance, des pratiques symboliques et des orientations normatives qui appartiennent aux traditions religieuses, philosophiques et éthiques de l'humanité? Où se développera leur critique et leur appropriation? Voulez-vous ne pas transmettre ce qui est utile et refouler ce qui met en question la nature de l'utile? S'il ne s'agit concernant le religieux et le moral que d'un catalogue vétuste d'objets patrimoniaux, qu'il faudrait maintenant élargir et communiquer aux autres cultures venues habiter la maison commune, on peut comprendre une telle marginalisation. Pour nous, il s'agit de bien plus. Ce legs de constructions significatives, de symboles et de normes engageant tous les passages de la vie individuelle et collective, de propositions permettant de construire graduellement les choix d'une vie bonne, tout cela n'a-t-il rien à apporter à la formation de la jeunesse de nos sociétés «tout commerce», une jeunesse qui montre chaque jour davantage le visage inquiet de sa quête de sens, de sa recherche de fondements?

Si ces principes ont une légitimité, le débat devrait se réamorcer sur les propositions suivantes. Premièrement, compte tenu de l'importance du principe de l'égalité, nous ne pouvons en aucune manière cautionner le maintien prévu des clauses dérogatoires

sans échéances précises qui marqueraient nettement le statut transitoire des mesures protégeant le privilège des catholiques et des protestants.

Deuxièmement, dans le but de respecter le consensus démocratique atteint au cours des débats récents sur l'importance à accorder à la dimension religieuse et morale dans la construction de la cité commune, trois questions doivent trouver une solution satisfaisante.

Il faut d'abord clarifier et distinguer les objectifs des cours de formation morale de ceux qui donnent accès à la culture religieuse de l'humanité. S'il est possible de concevoir une certaine intégration de ces deux domaines, il s'impose de ne pas les confondre ni d'asservir l'un à l'autre. L'introduction de l'éthique au secondaire, une mesure prometteuse, devra s'effectuer de manière rigoureuse et elle ne doit pas devenir un slogan pour enterrer la religion.

Il faut ensuite donner au domaine religieux et moral l'espace nécessaire permettant l'atteinte des objectifs éducatifs visés. Les propositions actuelles débouchent sur une pure figuration. Les compressions envisagées, tout particulièrement au secondaire, sapent à sa base le renouvellement souhaité de la formation personnelle au contact des traditions religieuses, philosophiques et éthiques sur lesquelles se construit l'histoire humaine. Il faut maintenir tout au long du secondaire l'importance horaire donnée aujourd'hui à la morale ou à la religion. À la charge du ministère de démontrer que cela empêcherait la mise en œuvre de toute la réforme actuelle de l'éducation!

Il faut enfin veiller à permettre un aménagement des tâches tel que l'enseignant spécialisé en enseignement religieux et en enseignement moral puisse disposer d'un régime de travail équivalent à celui de ses homologues des autres domaines. L'entrée de l'étude non confessionnelle des religions pose un défi nouveau qui implique une plus grande professionnalisation, pas un affaiblissement. Le régime actuellement prévu videra l'école secondaire de ses spécialistes. Que veut-on au ministère? Les remplacer par des improvisateurs, des charlatans?

Toutes ces questions exigent un examen urgent. Le Rapport Proulx méritait mieux que les propositions frileuses auxquelles le ministre le fait aboutir.

## Les bons accords de l'Orchestre Métropolitain

**A** la suite du reportage de madame Louise Leduc du 14 juin dernier, donnant une image qui diffère beaucoup de la réalité de l'Orchestre Métropolitain, le Comité des musiciens voudrait donner son point de vue. D'abord une précision: notre Comité n'a pas été formé «pour savoir si l'Orchestre Métropolitain a réellement l'intention de mener à bien son grand ménage». Dans tous les orchestres d'Amérique du Nord, les Comités de musiciens sont là pour veiller à ce que les meilleures relations s'établissent entre l'administration, le directeur musical et les membres de l'orchestre, et le nôtre ne fait pas exception à la règle.

L'OM a vingt ans cette année. À sa naissance, on lui prêtait une courte vie, prétextant qu'il n'y avait pas de place pour un deuxième orchestre, à Montréal. Et pourtant il y a longtemps que nos salles sont pleines. Les succès sont là, très concrets, confirmés par des critiques positives et un public fidèle et enthousiaste.

Rappelons quelques apparitions de l'OM, qui ont contribué à marquer sa carrière:

- Boris Godounov, version concert, un de nos premiers succès;
- les neuf Symphonies de Beethoven, au Festival de Lanaudière accueillies avec enthousiasme, et qui ont donné l'occasion d'une série télévisée à Radio-Canada, sous le titre «Beethovenissimo» (réalisation James Dormeyer), achetée à l'étranger par plusieurs télévisions;
- l'intégrale des Concertos de Beethoven, avec Anton Kuerti, au Festival de Lanaudière,
- le concert d'Eva Podless accompagnée par l'orchestre, concert consacré «L'événement musical du Festival de Lanaudière»
- L'Or du Rhin de Wagner, version concert, qui s'est attiré cette saison les louanges unanimes de la critique;
- Salomé de Richard Strauss, qui suscita le même enthousiasme l'automne dernier;
- Jenůfa de Janacek,
- Les Galas de l'Opéra.

La liste est longue et nous n'énumérerons pas tous les succès qui parsèment le cheminement de l'Or-

chestre Métropolitain. Pour tous ces événements, sous la direction de chefs différents, l'orchestre a toujours maintenu son excellence. Une telle réussite, compte tenu de la concurrence à laquelle il fait face, est un tour de force magnifique, et prouve le haut niveau de professionnalisme de l'Orchestre Métropolitain. Pour maintenir ce haut niveau les musiciens de l'OM ont surtout besoin d'un directeur musical qui les fasse travailler et en même temps respecte leur professionnalisme. C'est ce que nous attendons de notre nouveau chef, monsieur Yannick Nézet-Séguin, en qui nous mettons toute notre confiance. Nous invitons le public à venir nous entendre, pour nous confirmer son soutien.

## LE COMITÉ DES MUSICIENS DE L'OM

Alain Cazes  
Christopher Best  
Marie Lamontagne  
Monique Laurendeau  
Cathy Martin



Chantal Hébert

## Vivre dans des ruines

**I**l y aura dix ans vendredi, les Accords du lac Meech prenaient le chemin de la déchetéuse, et avec eux, les meilleurs espoirs d'une réconciliation officielle entre le Québec et le Canada.

Même sur son lit de mort, le projet de Meech ne réussissait pas à faire l'unanimité.

Alors que les uns voulaient recoller ses morceaux, les autres se réjouissaient d'hériter d'une page blanche sur laquelle ils croyaient que l'histoire allait leur permettre d'écrire de nouvelles choses.

Dix ans plus tard, les ruines de Meech ont eu raison des projets de construction de tous les vaillants bâtisseurs de juin 1990.

Ce fut d'abord le cas des auteurs du défunt projet. Après Meech, la majorité d'entre eux n'ont pas obtenu de deuxième chance, à commencer par David Peterson de l'Ontario dont le gouvernement n'a pas survécu trois mois à l'épisode. Deux

d'entre eux, Robert Bourassa et Joe Ghiz, sont décédés dans la force de l'âge. En Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, les Buchanan, Vander Zalm et Devine ont fini leur vie politique en disgrâce. À l'instar des conservateurs de Brian Mulroney, les partis des deux derniers ont connu la déroute la plus complète.

Le sort a été un peu plus tendre avec ceux des protagonistes qui n'étaient pas au premier rendez-vous du lac Meech. Frank McKenna du Nouveau-Brunswick et Clyde Wells de Terre-Neuve ont tous les deux choisi l'heure de leur départ quelques années plus tard. Gary Filmon du Manitoba a fini par être forcé de s'éclipser cette année mais seulement parce qu'il avait sollicité un mandat de trop. Tous trois ont quand même subi l'échec de Charlottetown.

L'opinion canadienne tient toujours Brian Mulroney en quarantaine tandis qu'au Québec, Pierre Trudeau n'a pas de descendance politique. Jean Chrétien, à qui l'échec a d'abord porté bonheur puisqu'il est devenu successivement chef et premier ministre, est par la suite passé à deux doigts de devenir celui sous lequel le Canada aurait éclaté une bavure qui continue à dominer son bilan.

Le Québec a manqué un rendez-vous d'un autre ordre en 1995. Aujourd'hui, ni Lucien Bouchard ni Jean Charest, propulsés à l'Assemblée nationale par les contrecoups de Meech, ne disposent d'assez d'éléments de solution pour recomposer le puzzle d'un consensus québécois face au Canada.

À cause de Meech, aucun premier ministre provincial n'ose plus camper sur des positions québécoises. Même cette année, alors que le Québec est techniquement le porte-parole des provinces, les collègues de Lucien Bouchard montent plus souvent au front fédéral en leur nom collectif que le premier ministre québécois.

Ce réflexe a permis la négociation d'une union sociale réductrice pour les pouvoirs des provinces mais dont Ottawa, ironie du sort, ne réussit pas à récolter tous les fruits, parce que le gouvernement majeur le plus susceptible de partager ses vues en matière de progrès social est celui-là même pour lequel le projet sous sa forme actuelle est contre nature.

La santé des institutions politiques canadiennes périclité. À la faveur d'un parlement fragmenté, le gouvernement Chrétien vide d'un projet de loi à l'autre le mot «débat» de ses sens.

La Cour suprême est moins perçue comme le plus haut tribunal au pays et davantage comme la cour du premier ministre. La semaine dernière, deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, ont même annoncé qu'elles permettraient à leurs citoyens de défier la loi libérale sur le contrôle des armes à feu, toute validée qu'elle soit par la Cour.

Eh oui, vous avez bien lu la Saskatchewan, province dont le gouvernement était pourtant venu plaider les vertus de de l'État de droit lors du renvoi fédéral sur le droit à la sécession du Québec!

Confirmé un peu plus chaque semaine dans son statut de havre de repos pour vétérans politiques méritants, le Sénat continue de perdre son autorité morale. Dans l'état actuel des choses, le PC, deuxième parti en nombre à la Chambre haute, pourrait finir par ne plus avoir d'existence parlementaire qu'au Sénat.

Lorsque vient le temps de se composer un gouvernement, le Canada est devenu un pays à parti unique.

Dans la foulée du rapatriement de 1982, le PLC avait perdu le Québec francophone pour ne plus jamais en retrouver autre chose que des miettes.

Depuis l'échec de Meech, ce sont les fédéralistes, toutes formations confondues, qui ont été éliminés du terrain. Et sans le Québec, les électeurs canadiens se réveillent sans solution de rechange au Parti libéral, un état de fait qui permet même au premier ministre actuel de bloquer le chemin aux meilleurs espoirs de sa succession.

Mais le pire, c'est sans doute que le Canada, le Québec y compris, s'est accoutumé à vivre dans les ruines politiques de Meech. Depuis dix ans, le Canada livre au monde le modèle d'une guerre civile constitutionnelle.

Chantal Hébert est columnist politique au Toronto Star. Elle signe aujourd'hui sa dernière chronique avant de faire relâche, pour une partie de l'été. Elle nous reviendra à la mi-août.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales); Benoît Mungier (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Philippe Gagné, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Laperle (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administratrice), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## BILLES

SUITE DE LA PAGE 1

Le Québec ne se contenterait pas de dépenser l'argent qu'il compte récupérer du fédéral. Aux 532 millions réclamés, la province injecterait un montant de 60 millions d'argent neuf. A cela s'ajouteraient 30 millions détournés de postes budgétaires qui ne seraient plus nécessaires: le Programme d'allocation de maternité (PRALMA), qui a jusqu'à présent remboursé aux Québécoises les deux semaines de carence imposées par le fédéral, et le supplément que verse Québec-employeur à ses fonctionnaires en bonifiant de 55 à 75 % du salaire assurable le congé parental d'Ottawa. Quant aux travailleurs autonomes, leur couverture aura un prix: ils seront appelés à cotiser au programme. Enfin, les travailleurs gagnant entre 39 000 et 52 000 \$ verront leurs cotisations augmenter proportionnellement. Mais surtout, le Québec a un «atout» important: son plus faible taux de natalité. En 1998-99, il était de 10,1 naissances pour 1000 habitants alors que la moyenne canadienne était de 11,2. Pour un revenu donné, tous les Canadiens versent le même montant à la caisse d'assurance-emploi, sauf que les cotisations des Québécois soutiennent moins de nouvelles familles québécoises. Alors forcément, une portion sert à financer les congés parentaux... des Ontariens (11,5 naissances par tranche de 1000 habitants) et des Albertains (12,9).

Au bureau de la ministre responsable Nicole Léger, on ne s'en cache pas: le Québec se montrera plus généreux tout simplement parce que le budget doit être séparé en moins de parts. «C'est évident qu'on peut donner plus parce qu'on n'aura plus à payer pour les familles de la Saskatchewan par exemple», explique le porte-parole Stéphane Perrault. Le Québec retire ses billes parce que le fédéralisme n'est pas rentable. Du moins pas en matière de congés parentaux.

Car le Québec n'est pas toujours le perdant dans cette redistribution nationale de la richesse. Entre 1972 et 1999, le Québec a versé en moyenne 24,4 % des fonds de la caisse d'assurance-emploi, mais il a reçu en 32,7 % des versements effectués. «Cet écart s'explique par le taux de chômage au Québec qui est historiquement supérieur à la moyenne nationale», explique le porte-parole du Développement des ressources humaines, Daniel Lavoie. Mais c'est ça la fédération.

On n'a qu'à penser aussi au programme de péréquation qui permet aux provinces moins prospères d'offrir des services similaires à ceux des provinces bien nanties. En 2000-01, le Québec recevra en vertu de ce programme 4,5 milliards. Six autres provinces se partageront les sept milliards restants tandis que le Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ne recevront pas un sou. Générosité canadienne oblige.

D'ailleurs, avant que les négociations Ottawa-Québec n'achoppent en 1997, la divergence de point de vue existait déjà. Le gouvernement fédéral voulait redonner au Québec l'équivalent des prestations qu'il aurait reçues en adhérant au programme fédéral tandis que Québec voulait avoir l'équivalent des cotisations payées par les Québécois. Ottawa offrirait 291 millions, Québec voulait 130 millions de plus.

Maintenant, Jean Chrétien refuse net de reprendre les négociations. Il s'amuse à répéter que le Québec s'est réveillé quand Ottawa a annoncé la bonification de son programme dans le discours du Trône, en octobre, et qu'il n'avait qu'à le faire plus tôt. C'est plutôt le premier ministre qui dormait depuis quatre ans: Québec a annoncé son intention de créer un programme de congés parentaux en 1996. Les négociations ont achoppé une fois, en 1997, mais il serait normal qu'elles reprennent puisque les paramètres ont changé. Avec la bonification du programme d'Ottawa, il est logique de penser que le Québec, comme toutes les autres provinces, recevra deux fois plus de prestations, en valeur absolue, qu'avant. En appliquant la méthode de calcul que défendait Ottawa en 1997, soit en remettant au Québec les sommes qu'il toucherait s'il se prévalait du programme, le fédéral devrait à peu près doubler son offre de 291 millions. Ce n'est pas pour rien que les fonctionnaires de DRH refusent systématiquement depuis d'extrapoler sur l'offre qu'il faudrait faire au Québec advenant la reprise des pourparlers. Car le fédéral aurait à verser plus que ce que le Québec ne réclame.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

ner a pour mandat d'analyser de façon ponctuelle les causes entourant un décès, soutient Jacques Dupuis. Dans le cas présent il est clair que l'investigation nécessaire dépasse largement ce mandat.

Le gouvernement Bouchard a plutôt opté, lui, pour une enquête publique sur le modèle de celle qui s'est tenue à la suite de la tragédie des Éboulements. Pour assister le coroner, le ministre des Transports, Guy Chevette, a cependant demandé à ses fonctionnaires de réunir d'ici deux ou trois semaines des avis d'experts universitaires à transmettre au coroner.

Dans l'immédiat, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, et Guy Chevette n'ont absolument pas voulu s'avancer sur les causes possibles de l'accident. Interrogé sur une note de service qui aurait circulé il y a plusieurs semaines à Laval concernant des poutres nettement trop fragiles sur le viaduc de l'autoroute 15, M. Chevette a soutenu qu'il n'avait pas reçu d'information en ce sens.

## Une structure en démolition

Pour des raisons de sécurité, le ministère des Transports, sur l'ordre du coroner, s'est employé hier à détruire ce qui restait du viaduc du boulevard du Souvenir. Dans le même temps, des équipes du ministère des Transports ont continué d'enlever les quelque 400 tonnes de béton obstruant la chaussée et le terre-plein de l'autoroute 15.

De son côté, la firme Beaver Asphalte, vers laquelle tous les regards sont tournés depuis la catastrophe, a précisé hier que le viaduc, dont la construction avait commencé en octobre 1999, devait être livré le 30 juin. «Par mesure de précaution», signalent les dirigeants de l'entreprise dans un communiqué, Beaver Asphalte avait effectivement déposé une demande pour un délai de deux semaines. Elle n'avait pas encore reçu de réponse à sa demande. La firme n'encourrait actuellement aucune pénalité de retard face à la construction de ce viaduc.

Bien que placée sous la protection de la Loi de la faillite, Beaver Asphalte, fondée il y a une cinquantaine d'années par l'ancien trésorier du Parti libéral Tommy D'Errico, dit disposer des liquidités nécessaires pour terminer tous ses contrats, qui touchent, outre le viaduc de l'autoroute 15, aux routes 112 et 116.

Dans ce même communiqué, Beaver Asphalte

## VIADUC

s'est aussi employée à détourner l'attention ailleurs. «Beaver Asphalte agit dans ce projet comme entrepreneur général, à partir de plans et devis conformes fournis par le maître d'œuvre, soit la Ville de Laval et sous la surveillance d'une firme de génie conseil [Dessau-Soprin]. Pour faire ce travail, Beaver Asphalte a recours à des sous-traitants qualifiés, spécialisés et autorisés qui sont sous sa responsabilité.»

Pourquoi Beaver Asphalte, qui, sous le mandat des libéraux, a reçu tant de contrats et qui continuait d'avoir la cote auprès du Parti québécois et de Laval a-telle été contrainte de se placer sous la protection de la Loi de la faillite? En entrevue téléphonique, Mario D'Errico a précisé qu'il fallait imputer la chose à de mauvais placements dans le domaine de l'immobilier.

## Rien à se reprocher

Les deux sous-traitants ayant fait affaire avec Beaver Asphalte pour la construction du viaduc de l'autoroute 15, disaient, eux n'avoir rien à se reprocher.

La présidente des Constructions Berca, Danielle Poitras, a expliqué que le rôle de l'entreprise de Rivière-des-Prairies dans le viaduc de l'autoroute 15 avait été de livrer la structure en bois, ce qui fut fait selon elle dans le plus grand professionnalisme. «Nous avons une idée de ce qui s'est passé, mais nous préférons pour l'instant garder nos hypothèses pour nous.»

Béton préfabriqué Alma, de son côté, fournissait les poutres. Le président de l'entreprise, André Bouchard, a expliqué que les poutres avaient été livrées en bon état. «Ça fait vingt ans qu'on fabrique des ponts», de préciser M. Bouchard, qui ignorait ce qui avait bien pu se passer.

## L'état des blessés

Les deux blessés, domiciliés à Saint-Sauveur et Toronto, reposaient toujours dans un état stable à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. L'un des deux est hospitalisé en traumatologie après avoir été opéré pour la réduction d'une fracture du fémur. Le second demeure de son côté en observation à l'urgence dans l'attente de résultats d'examen médicaux.

L'identité de leur compagnon décédé a été révélée hier. Il s'agit de Gilbert Vinson, de Morin Heights. Il semble que le quinquagénaire ait été tué sur le coup quand des poutres de béton ont écrasé l'automobile.

## Les recours juridiques

Quels seront les recours juridiques des victimes?

Daniel Gardner, professeur de droit à l'université Laval, explique qu'en vertu du régime «sans faute» «il revient à la Société d'assurance-automobile du Québec d'indemniser les victimes. Les victimes ou les familles des victimes ne peuvent pas intenter de poursuites pour préjudice corporel, mais seulement pour les dégâts matériels à leur voiture.»

Si certains avocats s'insurgent de ce que des poursuites ne puissent être déposées comme en d'autres circonstances, Daniel Gardner, lui, trouve ce système nettement préférable. «Ça évite aux victimes d'avoir à attendre la conclusion d'interminables procès, comme c'est le cas aux États-Unis, avant de pouvoir toucher de l'argent.»

M. Gardner évoque à ce sujet la catastrophe des Éboulements. «Des indemnisations ont déjà été versées depuis longtemps par la Société de l'assurance-automobile du Québec. L'enquête, elle, n'est même pas terminée.»

Pour le reste, rien n'empêche le procureur d'intenter des poursuites au criminel quand des coupables auront été désignés. Enfin, d'être placé sous la protection de la Loi de la faillite ne préjuge en rien une entreprise contre d'éventuelles poursuites.

## Circulation

Le blocage de l'autoroute des Laurentides, sur une portion de son tracé dans l'île Jésus, a certes provoqué des embouteillages hier mais moins sérieux que ce qui avait d'abord été craint.

Hier, sur l'autoroute 15, en direction nord, une voie de contournement pouvait être empruntée pour éviter la structure endommagée. En direction sud, un système de contournement similaire devait être mis sur pied hier soir. Ces deux voies de contournement sont cependant interdites aux véhicules lourds.

Des services supplémentaires d'autobus gratuits sont aussi mis à la disposition des résidents de la couronne nord, entre 6h et 9h, et de 15h30 à 18h30.

Six cents places de stationnement incitatif sont toujours offertes au Parc équestre de Blainville.

La société de transport de Laval (450-688-6520) et des Basses Laurentides (450-435-8899) ont aussi notifié des autobus.

Le service de train a quant à lui été amélioré. Pour vous assurer du départ des trains à votre station, vous pouvez téléphoner au (514) 288-6287.

Avec la Presse canadienne

## FISCALITÉ

## Un «accès à une eau potable de qualité, à un coût abordable»

SUITE DE LA PAGE 1

ouvre la porte à une redéfinition des moyens à mettre en œuvre pour la réaliser. Ce cadre s'appuie sur quatre principes généraux susceptibles de s'appliquer à 15 enjeux stratégiques, qui recensent déjà assez nettement les priorités que Québec retient du rapport Beauchamp sur l'eau.

Le cinquième principe ouvre la porte à une forme classique de fiscalité verte, mais peu utilisée jusqu'ici au Québec: on y précise que «les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur», ce qui implique l'adoption d'un jeu complet d'outils fiscaux ciblant l'utilisation, le captage ou la détérioration de l'eau.

Mais c'est dans l'enjeu stratégique réservé à la pollution agricole, que Québec inscrit la possibilité de recourir éventuellement à «l'écoconditionnalité».

En France, où l'on a adopté au cours des derniers mois un projet de loi sur la conditionnalité environnementale, et aux États-Unis où cette pratique se répand, cette politique limite généralement l'octroi des fonds étatiques ainsi que l'accès aux programmes de stabilisation des revenus, d'assurance-récolte ou d'accès aux prêts gouvernementaux aux seuls agriculteurs conformes aux normes environnementales.

Le ministre Bégin n'a pas voulu révéler hier quels seraient les éléments qui seront englobés dans cette éventuelle politique d'écoconditionnalité ou de «conditions vertes», selon l'expression que M. Bégin attribue à son collègue des Finances, Bernard Landry.

Mais la première de toutes les conditions consistera à vérifier la conformité des élevages avec les certificats d'autorisation de l'Environnement, précise le ministre, qui ajoute qu'«après le rapport du Vérificateur général sur cette question, on n'a plus vraiment le choix».

Il reste toutefois au gouvernement à se donner une vue intégrée de l'aide accordée à chaque agriculteur s'il veut mettre en place une politique de «conditions vertes» facile à contourner grâce à la fragmentation des dossiers. Jusqu'ici, la commission d'accès à l'information s'est opposée à l'échange des données entre les différents organismes responsables des différentes formes que prend l'aide de l'État en agriculture.

Le dernier rapport du Vérificateur général indique que jusqu'à 22 % des porcs élevés au Québec, et pour lesquels les organismes étatiques remboursent avec régularité les pertes, sont produits illégalement parce qu'en surplus du total autorisé par le ministère de l'Environnement. Cette proportion est si importante qu'elle pourrait compromettre à certains endroits le succès des plans agro-environnementaux, qui seraient automatiquement en deçà de la réalité.

D'après le «cadre général», le Conseil des ministres semble avoir mis de côté la priorité numéro un du rapport Beauchamp, soit de revoir l'ensemble de la politique agricole et, surtout, avant qu'il ne double sa production d'ici cinq ans. La formulation adoptée par le Conseil des ministres se limite à «accentuer les efforts de dépollution des différents secteurs d'activité, en particulier du secteur agricole». Et si on ouvre la porte au concept «d'écoconditionnalité»,

c'est en vue d'une «évaluation de la faisabilité du concept», et non sa mise en place formelle.

Néanmoins, le document évoque la nécessité de «diminuer la pollution ponctuelle ou diffuse», ce qui ne sera pas sans conséquence si Québec y applique, surtout en milieu agricole, le principe du «pollueur-payeur». Le document ajoute l'idée de «restaurer les milieux aquatiques dégradés», particulièrement nombreux en milieu agricole.

Pour le ministre Bégin, les percées technologiques actuelles permettent d'envisager des résultats importants sans devoir tout remettre en question en agriculture, y compris l'échéancier actuel imposé aux producteurs agricoles, qui s'échelonne sur les 10 prochaines années. Mais, précise le ministre, le fait que l'échéancier en cours s'appliquera d'abord aux producteurs les plus importants, assurera aux cours d'eau une récupération sensiblement plus rapide. On en est, dit-il, à la deuxième année de cet échéancier et dès la troisième, l'essentiel de la charge polluante d'origine agricole sera maîtrisée.

Quant aux autres principes régissant la future politique, on note d'abord une définition de l'eau comme «patrimoine collectif», ce qui conduit au deuxième principe, à savoir que la protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau requièrent un «engagement collectif» plutôt qu'une simple addition de responsabilités individuelles. La politique devra aussi s'inspirer du «principe de précaution», déjà inscrit d'ailleurs dans la loi qui exige une justification préalable des projets.

Enfin, ajoute le document, la politique garantira aux citoyens un «accès à une eau potable de qualité, à un coût abordable».

Les problématiques qui seront abordées dans la future politique élargissent par ailleurs sensiblement le champ d'intervention du ministère de l'Environnement, qui s'intéressera aux effets des dragages maritimes du gouvernement fédéral dans le Saint-Laurent ainsi qu'aux fluctuations à l'origine des inondations et assèchements en alternance, aux dépens de la faune aquatique du fleuve. La future politique abordera tout autant les questions d'accès à l'eau et aux cours d'eau par les rives, le problème d'eutrophisation croissant des cours d'eau développés ainsi que «l'aménagement» des cours d'eau agricoles et forestiers, plusieurs ayant écopé du statut moins glorieux de fossé d'évacuation...

En ce qui concerne les enjeux, précise le cadre d'orientation adopté par le Conseil des ministres, s'ajoutent la gestion intégrée à l'échelle des bassins versants, la protection de l'eau et des écosystèmes vivants qui en dépendent, la mise au point d'une mécanique d'arbitrages sociaux pour les conflits d'usage, y compris pour les eaux souterraines, l'amélioration des connaissances, en particulier sur la pollution diffuse, l'amélioration des infrastructures assurant les «services d'eau» pour «assurer la protection de la santé publique», la reconnaissance des besoins des autochtones et la présence du Québec dans les débats internationaux sur l'eau, en plus de «soutenir et faciliter l'exportation de l'expertise» en matière d'eau potable et d'assainissement plutôt que des eaux en vrac, désormais objet de moratoire jusqu'à la promulgation de la politique qui n'en fera pas un enjeu...

## CLANDESTINS

SUITE DE LA PAGE 1

dès que leur état le permettrait.

Le premier ministre Tony Blair a annoncé hier l'ouverture d'une enquête criminelle de grande ampleur. Les autorités britanniques se sont par ailleurs engagées à tout mettre en œuvre pour éradiquer le trafic organisé d'immigrés clandestins. Le premier ministre, récemment encore accusé de laxisme en matière d'immigration par l'opposition conservatrice, n'est cependant pas allé jusqu'à annoncer de nouvelles mesures concrètes.

La police du Kent a arrêté et entendu du conducteur du camion, de nationalité néerlandaise. Celui-ci va maintenant tenter de remonter la filière qui a organisé ce trafic. Les services britanniques d'espionnage (MI5) et de contre-espionnage (MI6) vont notamment tenter d'infiltrer les réseaux internationaux de trafiquants, selon un porte-parole de la police.

Par ailleurs, les enquêteurs vont se rapprocher de leurs collègues européens pour échanger des informations, a expliqué le directeur général du National Crime Squad (NCS). De son côté, le ministre belge de l'Intérieur Antoine Duquesne a expliqué hier que la Belgique n'était pas en mesure, ni techniquement ni juridiquement, de contrôler le contenu de tous les camions sortant, à ses frontières, de l'espace Schengen. «En raison du volume à contrôler


et du droit, il est impossible que les autorités belges contrôlent, de façon systématique, chaque camion, d'autant plus que l'Union européenne connaît la libre circulation des biens», a assuré M. Duquesne.

Entre les dix pays européens signataires de la convention de Schengen (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal), les contrôles aux frontières ont disparu. En contrepartie, ceux aux frontières extérieures de cet espace ont été renforcés. Le Royaume-Uni, pays membre de l'UE, n'a pas pour autant adhéré à la convention de Schengen, intégrée dans le droit communautaire depuis la ratification en 1998 du Traité d'Amsterdam.

Du Portugal, où ils participaient au Conseil européen de Santa Maria da Feira, les Quinze ont déploré dans une déclaration commune, «les actes criminels de ceux qui profitent d'un tel trafic d'êtres humains». Ils ont invité la future présidence française ainsi que la Commission à concrétiser «de façon urgente» les conclusions adoptées l'automne dernier à Tampere en Finlande.

Lors de ce sommet, les Quinze se sont prononcés en faveur d'une politique européenne commune en matière d'asile et de migration. De nombreuses voix, parmi lesquelles celle de Jack Straw, se sont d'ailleurs élevées pour qu'une solution au trafic d'immigrés clandestins soit recherchée au niveau européen.

les millénaires du NUNAVIK  
PRÉSENCE AUTOCHTONE 2000



Journal national des peuples autochtones

Dans le cadre du festival Présence autochtone 2000, la population est invitée à venir se joindre aux délégations autochtones pour célébrer le Jour national des peuples autochtones.

Mercredi 21 juin, 10 h 30  
Belvédère du Mont-Royal

LE DEVOIR

www.NativeLynx.qc.ca